



Grand Verdun
Communauté d'Agglomération

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2023

Sommaire

Préambule	3
Territoire desservi	4
Compétence « gestion des déchets »	5
Organigramme du service	6
FAITS MARQUANTS	7
LA SENSIBILISATION	9
LES INDICATEURS TECHNIQUES	13
Organisation des collectes	14
Les quantités de service	15
Les ordures ménagères	16
Le tri sélectif	19
Le verre	21
Les conteneurs enterrés	22
Les autres collectes	23
Les cartons des professionnels	23
La collecte des biodéchets	24
La collecte des dépôts sauvages	25
Les déchetteries	26
La déchetterie de Thierville	28
La déchetterie de la Grimoirie	30
Exutoire des déchets collectés en déchetterie	31
Bilan des tonnages	32

RAPPORT FINANCIER	33
Chiffres clés 2023	34
Matrice des coûts 2022	35
La nature des charges	36
La nature des produits	37
Participation au syndicat de traitement	38
Répartition des charges, des produits et du financement	39
Coût des différents flux de déchets	40
Le coût des différents flux ramenés à la tonne et à l'habitant	41
Evolution des coûts du service public d'élimination des déchets	42
Evolution des coûts à l'habitant par flux	43
Comparaison des coûts avec d'autres collectivités	44
BILAN ET PERSPECTIVES	46
Bilan 2023	47
Perspectives 2024	48
ANNEXES	49

Préambule

Afin d'assurer la transparence auprès des usagers du service, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit présenter chaque année un rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets à son assemblée délibérante. Cette disposition est issue de la loi n° 95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (loi Barnier).

Ce rapport annuel a pour objectifs :

- de rassembler les données existantes
- de permettre d'informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service

Celui-ci doit contenir des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers.

Les points développés sont :

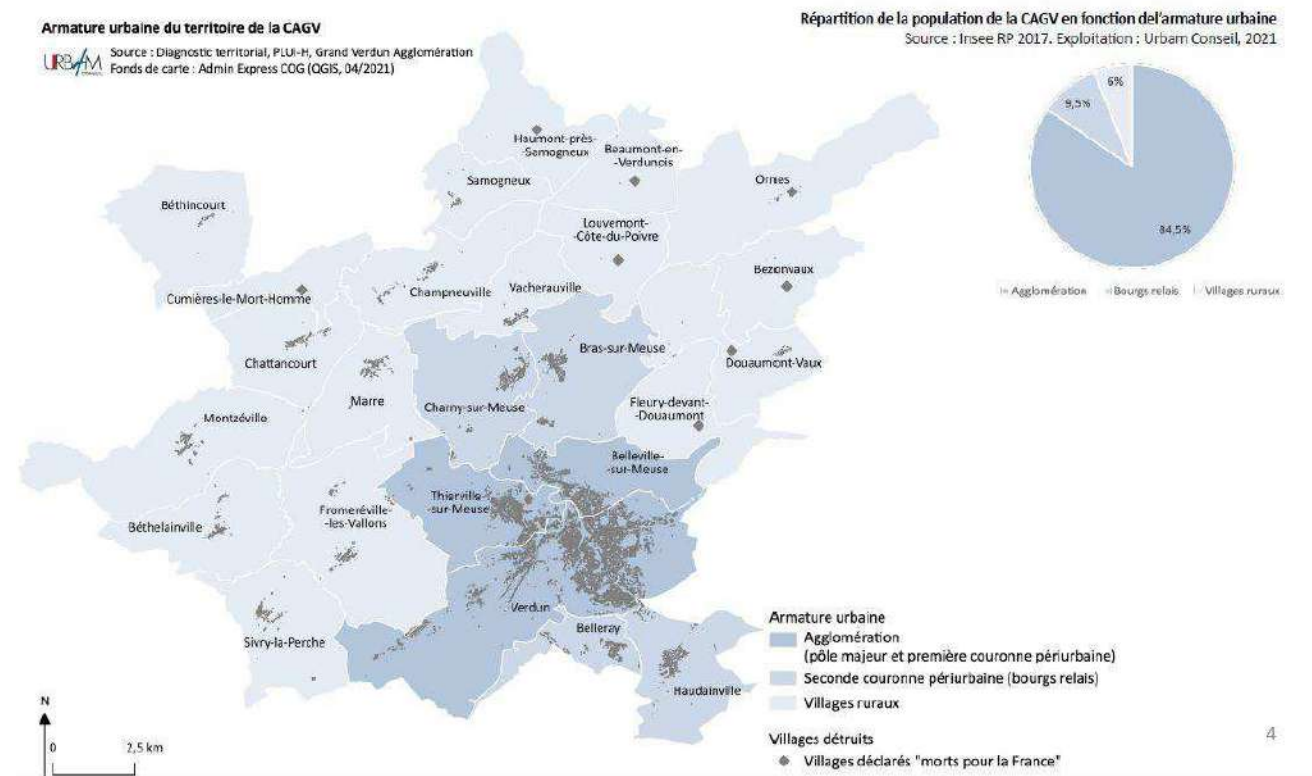
- la prévention
- les indicateurs techniques (type de collecte, jour de collecte, moyens techniques et humains)
- les indicateurs financiers
- les perspectives

Territoire desservi

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) est composée de 25 communes et compte **27 412 habitants (population municipale en 2023)**.

Au titre des statistiques, le territoire est classé par l'ADEME comme une zone d'habitat mixte urbain.

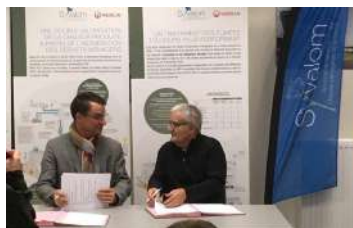
Beaumont-en-Verdunois	/	Chattancourt	177	Montzéville	155
Belleray	527	Cumières-le-Mort-Homme	/	Ornes	7
Belleville-sur-Meuse	3 020	Douaumont-Vaux	79	Samogneau	99
Béthelainville	159	Fleury-devant-Douaumont	/	Sivry-la-Perche	276
Béthincourt	38	Fromeréville-les-Vallons	207	Thierville-sur-Meuse	3 167
Bezonvaux	/	Haudainville	935	Vacherauville	188
Bras-sur-Meuse	683	Haumont-près-Samogneau	/	Verdun	16 877
Champneuville	123	Louvemont-Côte-du-Poirve	/		
Charny-sur Meuse	527	Marre	168		



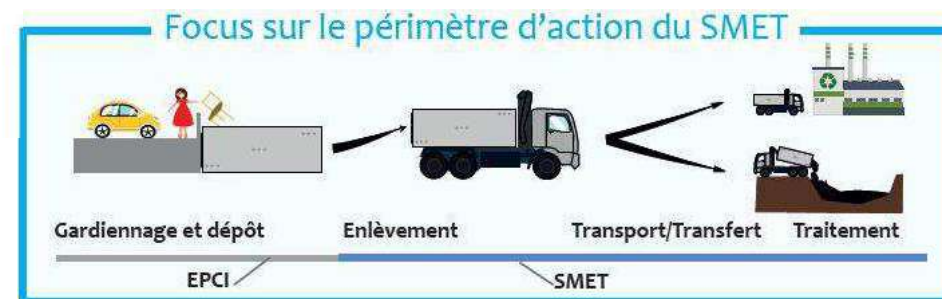
Evolution de la compétence “Gestion des déchets”

La CAGV exerce les compétences “collecte” et “traitement”. Depuis le 1er février 2019, la CAGV a adhéré au SMET (Syndicat Mixte d'Etude et de Traitement des déchets ménagers et assimilés), lui transférant ainsi sa compétence “traitement”.

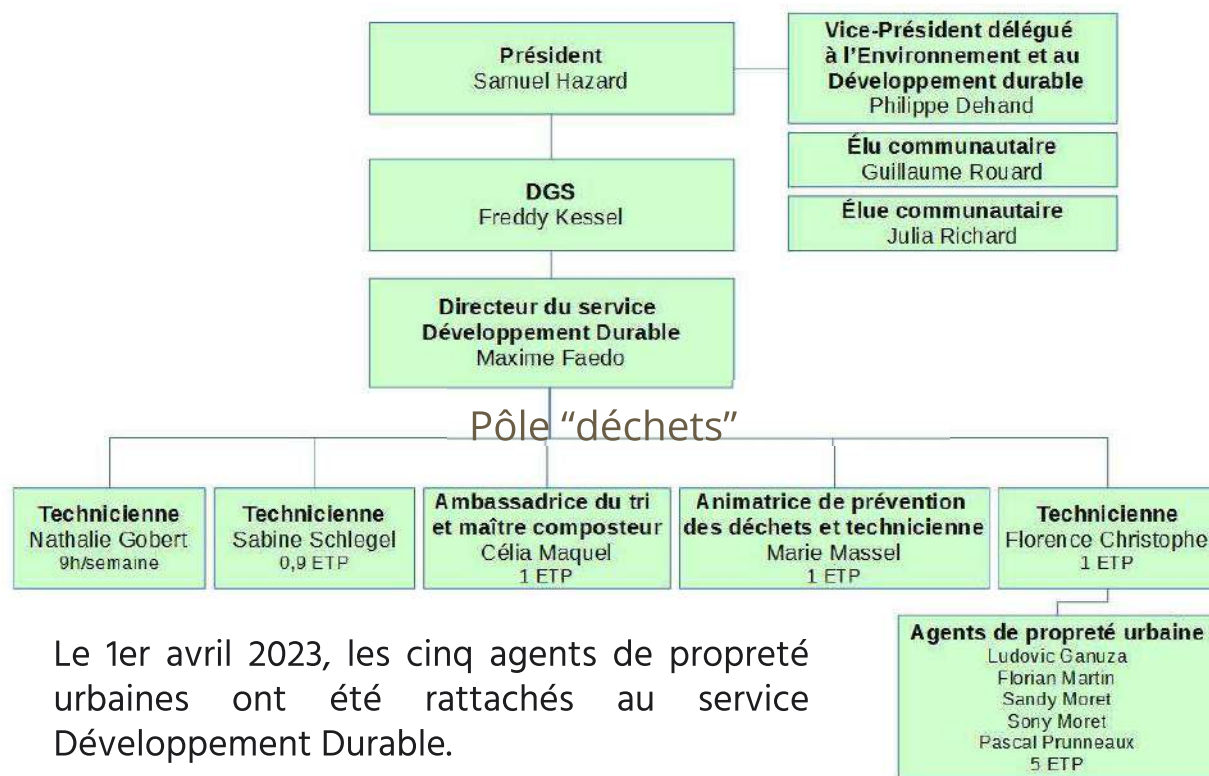
En novembre 2023, une entente a été signée entre le SMET et le Syvalom afin que les OMR traités par le SMET soient valorisés à l'Unité de Valorisation Énergétique de la Veuve.



En mai 2023, le SMET Meuse a fait l'acquisition des anciens bâtiments de Confiserie 55 à **Baleycourt pour accueillir son futur centre de transfert**, afin de reconditionner les déchets collectés par les camions bennes dans des semi-remorques dont la capacité est plus importante. Cette opération permet d'optimiser le transport des déchets du centre de transfert au centre de traitement, réduisant d'autant les coûts et les émissions carbone. Les travaux devraient débuter au printemps 2024.



L'organisation du service en charge des déchets



L'équipe chargée des déchets gère :

- les marchés de prestations de services (collecte, haut de quai de la déchetterie de Thierville/Meuse), de fournitures,
- la reprise aux matériaux et déclarations aux Éco-organismes,
- la campagne de promotion du compostage,
- containers enterrés (mise en place et déploiement des containers, dotation de badges, maintenance)
- la relation à l'utilisateur
- les marchés de collecte et traitement des déchets sur les voiries.

Le service Développement Durable travaille en partenariat avec d'autres services de la CAGV : finances, entretien des bâtiments, voiries, informatique, communication.

Faits marquants de l'année 2023



Lancement de l'opération de renouvellement du parc de bacs d'ordures ménagères en octobre

A compter d'octobre 2023, l'entreprise Contenur a été missionnée pour faire une enquête de dotation auprès des administrés.

La dotation a été prévue ainsi :

- litrage unique pour les particuliers en maison individuelle : bac de 180 L pour les OM
- Bacs OM + bacs jaunes pour l'habitat collectif en fonction du nombre de logements
- litrage unique pour les professionnels : bac de 360 L à couvercle rouge



INFORMATION aux Citoyens
de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

ATTENTION !

**DISTRIBUTION
DE BACS POUR LES
ORDURES MÉNAGÈRES**

Entre mi-octobre et mi-décembre,
un agent accrédité de la société
CONTENUR, mandatée par la
Communauté d'Agglomération du Grand
Verdun, va venir à votre rencontre pour
réaliser une enquête de dotation afin de
mettre à disposition de votre adresse
un nouveau bac poubelle pucé pour la
collecte des ordures ménagères.

Un courrier sera déposé dans votre boîte aux lettres avant la venue
de la société CONTENUR. Votre ancien bac poubelle sera repris afin
d'être recyclé.



Afin d'expliquer les nouvelles modalités de collecte, plusieurs réunions publiques ont été organisées à l'automne.

Sur le 3ème trimestre 2023, la société Contenur a livré :

- 8000 bacs individuels de 180 L
- 150 bacs de 660 L
- 535 bacs de 360 L
- 500 bacs de 360 L pour le tri

La dotation va se poursuivre en 2024, en mettant un accent particulier envers les professionnels.

La sensibilisation

Tri et recyclage



Mise en place du tri au cimetière du Faubourg

Animations scolaires

- ❖ Sensibilisation au tri des Éco-délégués dans les collèges et lycées (Vauban, Margueritte, Ste Anne, St Jean)

Autres animations

- ❖ Sensibilisation au tri et au compostage lors de la pré-rentree du pôle Enfance (animateurs périscolaires, agents d'entretien, agents de restauration le 30/08)
- ❖ Participation à différents événements avec tenue d'un stand tri/compostage (Journée éco-citoyenne au marché couvert, Forum des associations sportives, Marché de Belleville...)
- ❖ Permanence/sensibilisation dans les centres sociaux
- ❖ Partenariat avec le RPE

Tri dans les écoles

- ❖ 7,946 tonnes de papiers collectés sur l'année

Tri dans les manifestations

Mise à disposition de totems de tri des associations

Mise en place du tri au cimetière du Faubourg

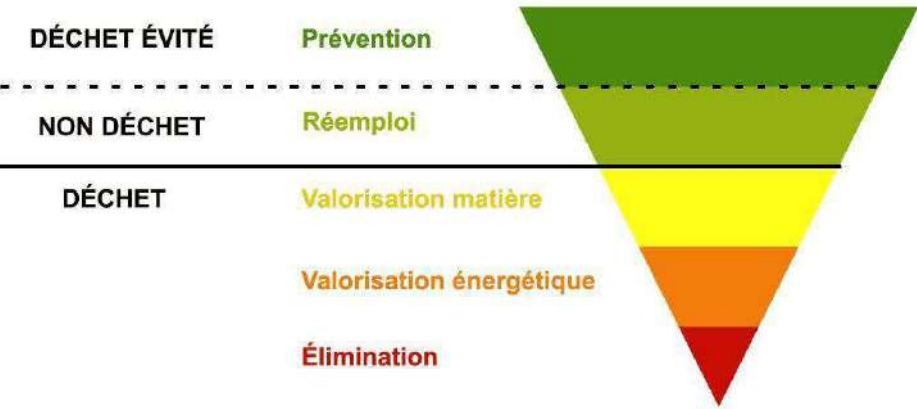
La Prévention des déchets



La Prévention des déchets, kesako?

Il s'agit de l'ensemble des actions possibles avant de jeter un objet pour réduire les quantités de déchets et/ou leur nocivité et/ou améliorer leur valorisation (recyclage, compostage...). Il est possible d'agir de la conception à l'utilisation, en passant par la fabrication, le transport ou encore la vente.

“Le meilleur déchet est celui qu’on ne produit pas !”



(Source : SMET Meuse)

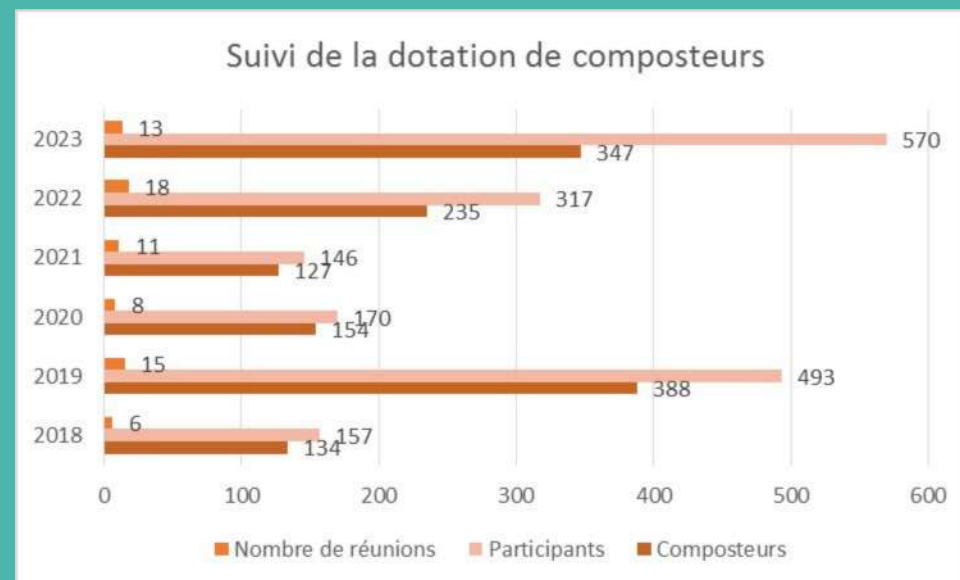
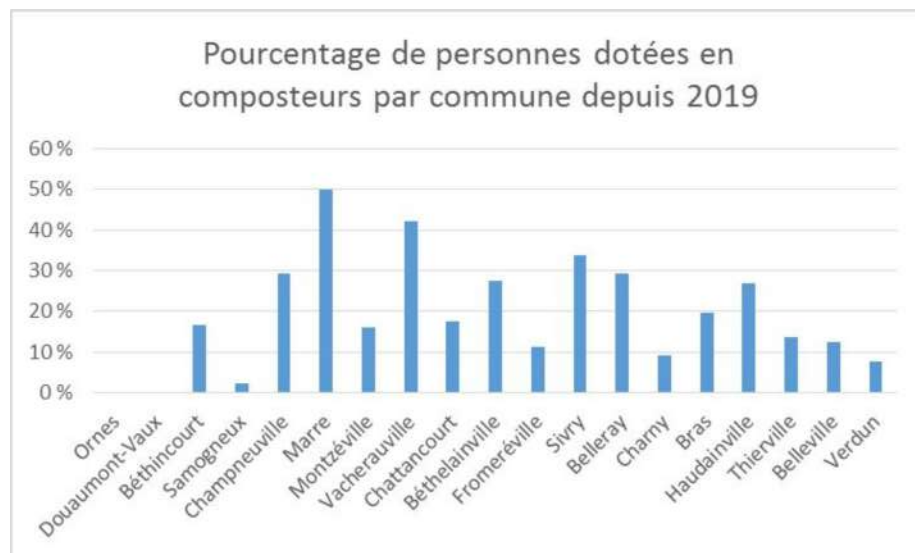
Acquisition d'un stand mobile, pour plus de visibilité sur les manifestations



Ci-dessous un aperçu des actions du PLPDMA du SMET :

Encourager la gestion de proximité des biodéchets	1	Compostage individuel
	2	Compostage autonome et collectif
	3	Réseau Guides Composteurs
	4	Promouvoir le broyage
	5	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Donner une seconde vie aux déchets	6	Promouvoir le réemploi et la réparation
	7	Communiquer sur les solutions déjà existantes
Renforcer les actions emblématiques de réduction des déchets	8	Promotion du stop-pub
	9	Sensibilisation à la réduction des déchets
Etre exemplaire en matière de prévention des déchets	10	Être exemplaire au bureau
	11	Etre exemplaire pendant des évènements
	12	Formation et capitalisation des retours d'expérience

Focus sur le compostage



- 1385 composteurs distribués entre 2018 et 2023

Le service assure le suivi et le réapprovisionnement en matière sèche des différents sites de compostage partagé soit 28 sites.

Promotion du broyage

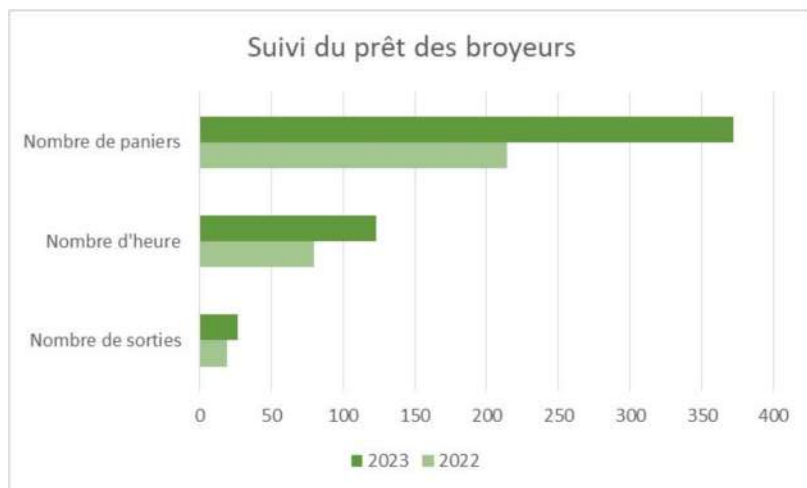
La CAGV a bénéficié d'une subvention du Département pour acquérir trois broyeurs (deux électriques et un thermique) à destination des particuliers dans le cadre de sa politique de prévention des déchets.



La CAGV a lancé un marché de broyage de déchets verts dans les communes en 2021. Le but est de traiter sur place cette filière afin de désengorger les déchetteries et de promouvoir l'utilisation du broyat en paillage.

En 2023, huit communes ont bénéficié de ce service pour un total de 142 h de broyage.

Pour le moment 12 communes sont équipées d'une plate-forme pour que les usagers y déposent leurs déchets verts.



Les indicateurs techniques

Les indicateurs techniques permettent de donner une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, de la manière dont les déchets sont pris en charge, de leur mode de traitement et des tonnages concernés.

Organisation des collectes

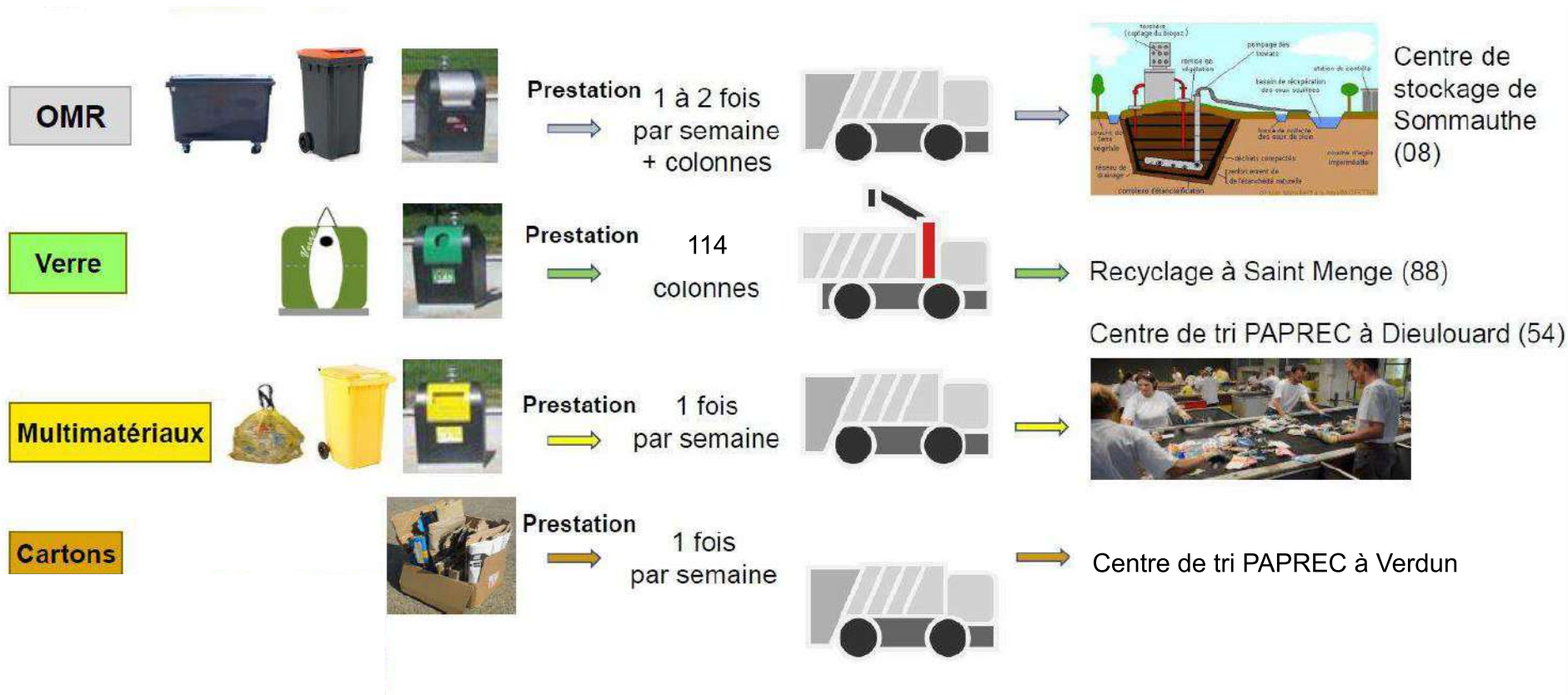
La CAGV est en prestation pour l'ensemble de ses marchés.

La collectivité s'est fait accompagner par le bureau d'étude Elcimaï afin de préparer le renouvellement de nombreux marchés, notamment le marché de collecte des déchets ménagers et de gestion du haut de quai de la déchetterie de Thierville à compter du 1er septembre 2022.

Intitulé Marché CAGV	Prestataire	Echéance
Lot 1 Collecte OMr, CS, déchets alimentaires et cartons	Suez	Démarrage au 1er/09/22 6 ans fermes
Lot 2 Gestion du haut de quai de la déchetterie de Thierville	Suez	Démarrage au 1er/09/22 2 ans fermes renouvelable 2 fois un an

Prestataire par flux et par étape	Collecte (hors containers enterrés)	Traitement (SMET)
OMR	SUEZ RV NORD EST	SUEZ RV NORD EST
Verre	/	MINERIS
Recyclables hors secs	SUEZ RV NORD EST	PAPREC
Déchetterie	SUEZ RV NORD EST	en fonction du flux
Cartons des commerçants	SUEZ RV NORD EST	SUEZ RV NORD EST

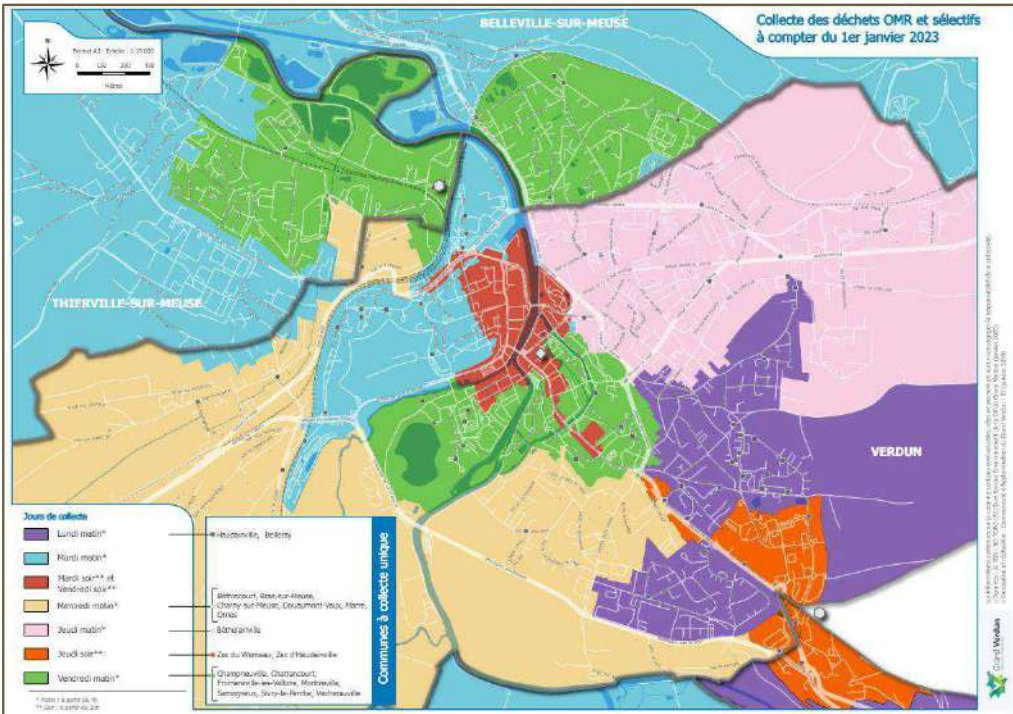
Les quantités de service en 2023



(Source : Bureau d'étude AJBD)

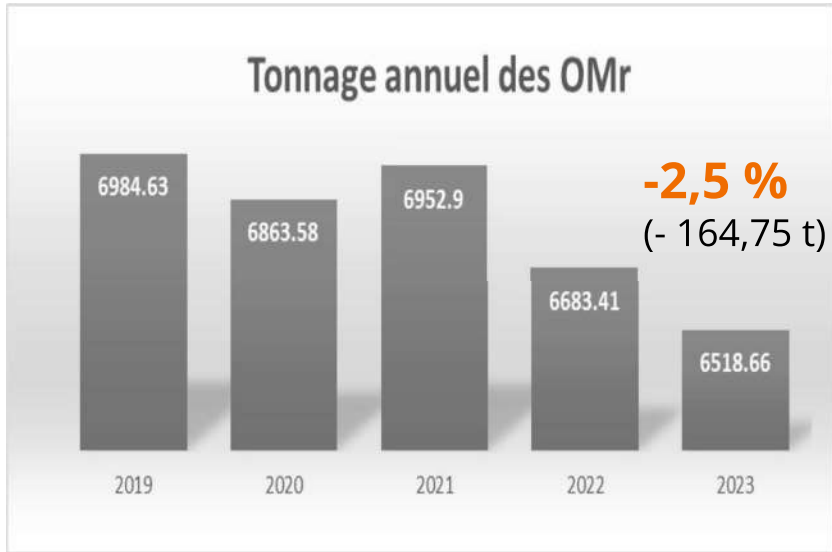
Les ordures ménagères

Collecte



Changement de jours de collecte au 1er janvier 2023.

La collecte des ordures ménagères en porte à porte et en conteneurs enterrés, s'effectue une fois par semaine pour l'ensemble du territoire, exception faite du centre-ville de Verdun qui est collecté deux fois par semaine.





Le prestataire de collecte est équipé de bennes SELECTA 26 t pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des sacs jaunes. Les deux flux sont donc collectés séparément et simultanément. Pour les conteneurs enterrés, le prestataire dispose d'une BOM grue.

D'un point de vue administratif, l'agence SUEZ de Belleville-sur-Meuse est composée :

- d'une responsable commerciale
- d'une attachée d'exploitation
- d'un chef d'équipe
- de 7,5 chauffeurs rippeurs

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Temps de collecte en heures *	5 919	5 046	5 899	5 945	5 628	4 936
Distance parcourue en km *	54 838	43 173	48 226	51 240	53 158	43 228
Consommation en carburant en litres *	42 761	31 502	44 433	44 404	38 705	37 170

* Ces données concernent tous les flux confondus (OM, sélectif, encombrants, cartons)

La collecte, notamment en porte à porte, a généré en moyenne une consommation de 86 L/100 kms !

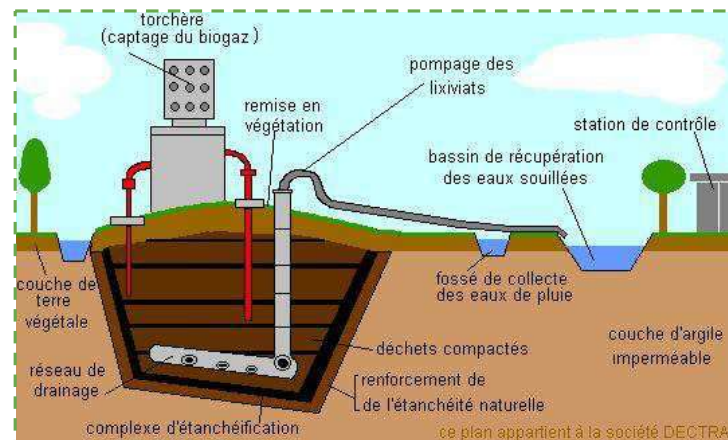
Traitement

L'ensemble des Ordures Ménagères collectées est emmené au quai de transfert de la Grimoirie puis à l'ISDND de Sommauthe dans les Ardennes (**Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux**). C'est un site destiné à recevoir des déchets ménagers ultimes (les déchets des particuliers, sauf ceux faisant l'objet d'une collecte sélective), ainsi que des déchets banals produits par les activités économiques (industrie, agriculture, services ...) qui ne peuvent pas être recyclés ou valorisés (à base de papiers, cartons, bois, verre ...).

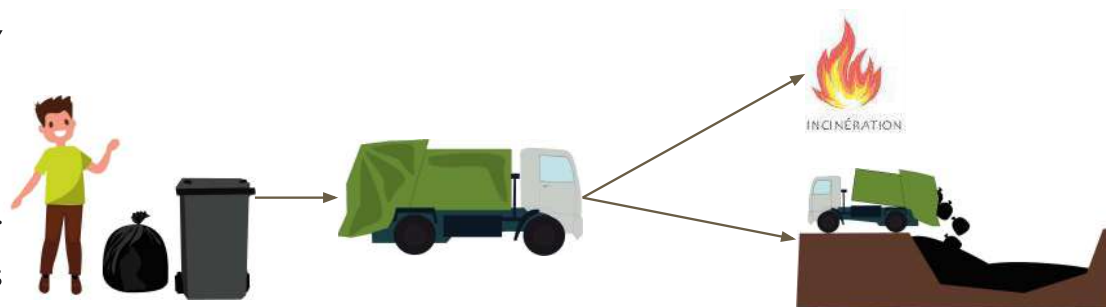
Depuis novembre 2023, les ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun sont incinérées au niveau de l'usine de valorisation énergétique (UVE) de La Veuve pour alimenter le réseau de chaleur de la ville de Châlons en Champagne : hôpital, lycées, collèges, écoles, gymnases, logements, etc...

Dans ce cadre, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui s'applique sur le traitement des ordures ménagères de la collectivité va passer de 58 €/t à 14 €/t en 2024 et de 65 €/Tonne à 15 €/Tonne en 2025.

Le Tout Venant collecté au niveau des déchèterie est toujours dirigé vers le centre d'enfouissement de Sommauthe (08)



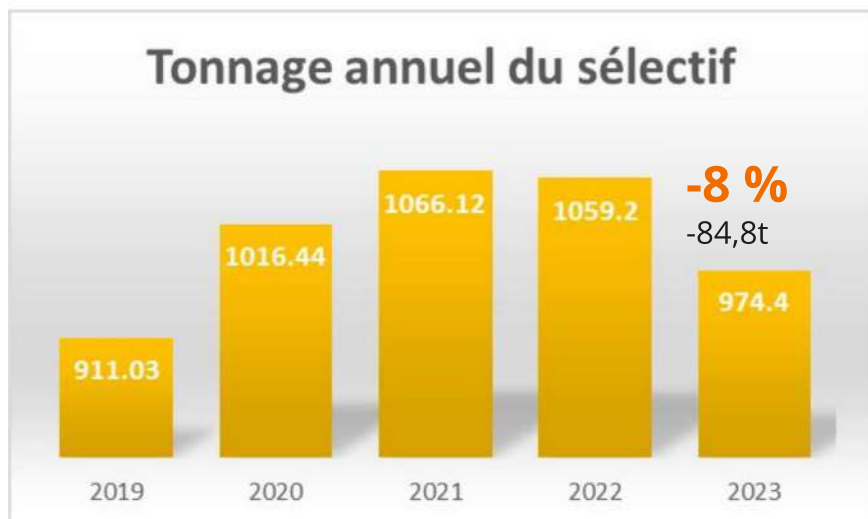
Les ordures ménagères de toute la CAGV étaient encore enfouies jusqu'à novembre 2023.



Le tri sélectif

La collecte du sélectif est effectuée une fois par semaine pour l'ensemble des communes, exception faite pour le cœur de ville de Verdun qui est collecté deux fois par semaine. Les déchets recyclables comprennent les emballages en plastique, cartonnets et métaux, les journaux et magazines et sont collectés en mélange en sacs jaunes transparents, bacs jaunes et conteneurs enterrés.

Depuis le 1er janvier 2020, la collectivité est passée à l'extension des consignes de tri, ce qui signifie que désormais, tous les emballages plastiques et métalliques sont également recyclés.



Les emballages recyclables transitent par le quai de transfert situé à la Grimoire. Suite à l'extension des consignes de tri, la Collectivité a changé de centre de tri et va désormais sur le site de Paprec à Dieulouard.

Les erreurs de tri



Un échantillon des sacs jaunes collectés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun est prélevé chaque mois pour être ensuite analysé afin d'établir une répartition des différents types de déchets recyclables présents dans les sacs jaunes. Cette répartition sert ensuite à établir les tonnages de reventes de matériaux (métaux, papiers, plastiques, ...) par la collectivité aux différents repreneurs. Un centre de tri traite dans le même temps, et tout au long de l'année, des milliers de tonnes de déchets recyclables issues de plusieurs collectivités.

C'est également à cette occasion qu'est déterminée la part de REFUS DE TRI provenant de notre territoire.

Un REFUS DE TRI, qu'est-ce que c'est ? 🤔

C'est tout simplement une erreur de tri avec la présence d'un objet / matériau dans les sacs jaunes / bacs jaunes qui ne se recycle pas.

Le taux de refus a énormément baissé par rapport à 2022 (22,10 %).

Au final, une erreur de tri coûte chère car les déchets mal triés sont réorientés vers l'enfouissement. Cela engendre donc un surcoût pour la collectivité et pour les administrés.

9,11 %

C'est le taux de refus de tri en 2023.

**ERREURS
FRÉQUENTES**



Emballages non vidés



Emballages imbriqués



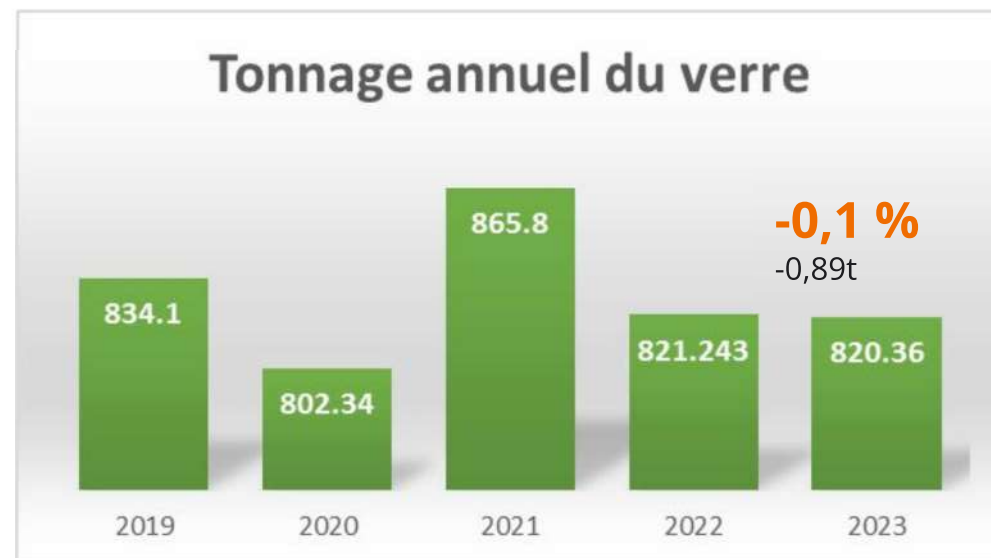
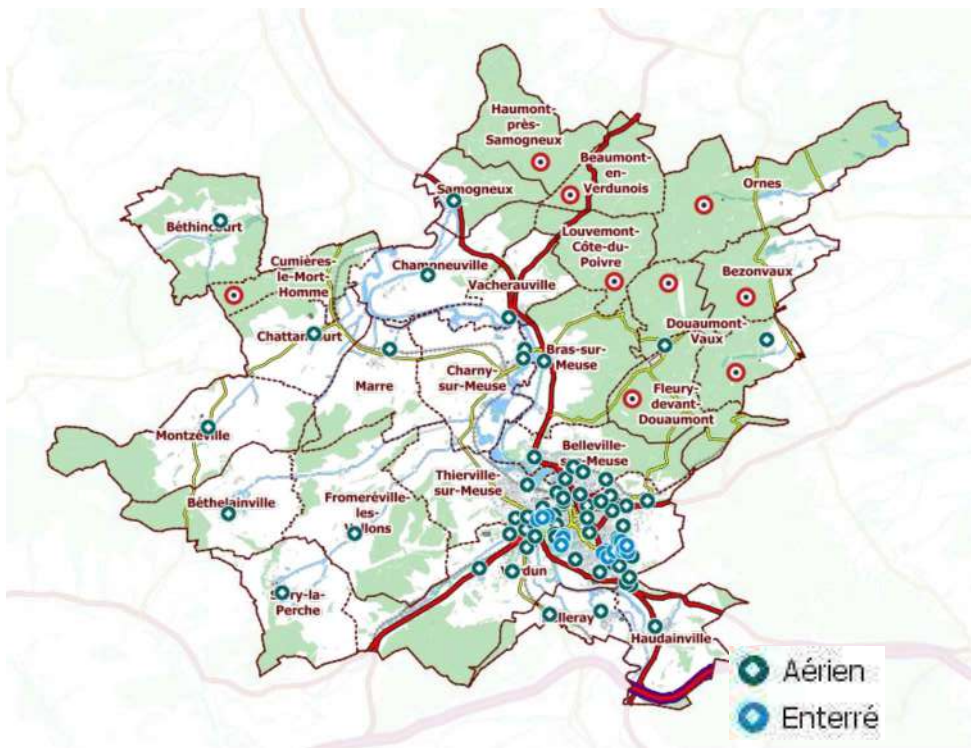
Confusion consignes de tri

(Source : SMET Meuse)

CAGV					METAL			FIBREUX				PLASTIQUES			FILMS	REFUS
N° caract.	Secteurs	Date Prélèv.	Date caract.	Poids prélevé	ACIER	ALUMINIUM	Petit ALU	ELA - PCC	PCNC 5.02	GM 1.02	JRM 1.11	PE/PP	PET Clair	Flux dev	Film PE	Refus
1	Houdainville / Belloray	06/02/2023	13/12/2023	44.020 kg 100%	2.320 kg 5.27%	0.240 kg 0.55%	0.080 kg 0.18%	0.640 kg 1.45%	11.460 kg 26.03%	4.720 kg 10.72%	9.920 kg 22.54%	2.120 kg 4.82%	3.580 kg 8.13%	2.180 kg 4.95%	2.580 kg 5.86%	4.180 kg 9.50%
2	Bray / Chanay / Dieu du Trice	15/03/2023	24/11/2023	40.080 kg 100%	2.480 kg 6.19%	0.240 kg 0.60%	0.060 kg 0.20%	1.120 kg 2.79%	12.780 kg 31.89%	4.020 kg 10.03%	8.240 kg 20.56%	1.700 kg 4.24%	3.120 kg 7.78%	2.220 kg 5.54%	2.040 kg 5.09%	2.040 kg 5.09%
3	Faubourg	06/04/2023	25/10/2023	41.720 kg 100%	0.480 kg 1.15%	0.060 kg 0.14%	0.020 kg 0.05%	0.320 kg 0.77%	13.260 kg 31.78%	3.120 kg 7.48%	13.260 kg 31.78%	2.260 kg 5.42%	2.020 kg 4.84%	1.860 kg 4.46%	1.980 kg 4.75%	3.080 kg 7.38%
4	Thionville Secteur 1	05/05/2023	26/09/2023	41.040 kg 100%	1.280 kg 3.12%	0.120 kg 0.29%	0.040 kg 0.10%	0.660 kg 1.61%	11.100 kg 27.05%	6.720 kg 16.37%	11.140 kg 27.14%	2.160 kg 5.26%	1.580 kg 4.82%	1.540 kg 3.75%	1.240 kg 3.02%	3.060 kg 7.46%
5	Thionville Secteur 2	06/06/2023	22/06/2023	38.960 kg 100%	2.260 kg 5.80%	0.240 kg 0.62%	0.020 kg 0.05%	1.280 kg 3.29%	15.000 kg 38.50%	3.340 kg 8.57%	1.840 kg 4.72%	1.860 kg 4.77%	3.400 kg 8.73%	3.800 kg 9.75%	3.380 kg 8.68%	2.540 kg 6.52%
6	Kennedy	04/09/2023	25/05/2023	38.180 kg 100%	2.500 kg 6.55%	0.200 kg 0.52%	0.080 kg 0.21%	0.780 kg 2.04%	9.980 kg 26.14%	4.120 kg 10.79%	7.540 kg 19.75%	1.580 kg 4.14%	3.580 kg 9.38%	2.780 kg 7.23%	2.440 kg 6.39%	2.620 kg 6.86%
7	Sivry-la-Perecha	05/10/2023	25/04/2023	43.020 kg 100%	2.060 kg 4.79%	0.180 kg 0.42%	0.020 kg 0.05%	0.940 kg 2.19%	11.360 kg 26.41%	3.100 kg 7.21%	13.320 kg 30.96%	1.200 kg 2.79%	2.020 kg 4.70%	2.580 kg 6.00%	1.280 kg 2.98%	4.900 kg 11.53%
8	Belloray	14/11/2023	23/03/2023	43.140 kg 100%	1.440 kg 3.34%	0.660 kg 1.53%	0.100 kg 0.23%	0.500 kg 1.16%	6.560 kg 15.21%	7.320 kg 16.97%	12.900 kg 29.90%	1.540 kg 3.57%	1.220 kg 2.83%	2.840 kg 6.58%	2.320 kg 5.38%	5.740 kg 13.31%
9	Kennedy	11/12/2023	22/02/2023	44.380 kg 100%	2.220 kg 5.00%	0.400 kg 0.90%	0.360 kg 0.81%	0.620 kg 1.40%	11.280 kg 25.42%	2.740 kg 6.17%	9.020 kg 20.32%	2.160 kg 4.87%	4.460 kg 10.05%	2.540 kg 5.72%	2.220 kg 5.00%	6.360 kg 14.33%
Moyenne (%)					100.00%	4.58%	0.62%	0.21%	1.85%	27.60%	10.48%	23.08%	4.43%	6.81%	6.00%	9.11%

Le verre

En 2023, on compte un parc de 127 colonnes sur le territoire de la CAGV avec 99 colonnes aériennes et 28 conteneurs enterrés.



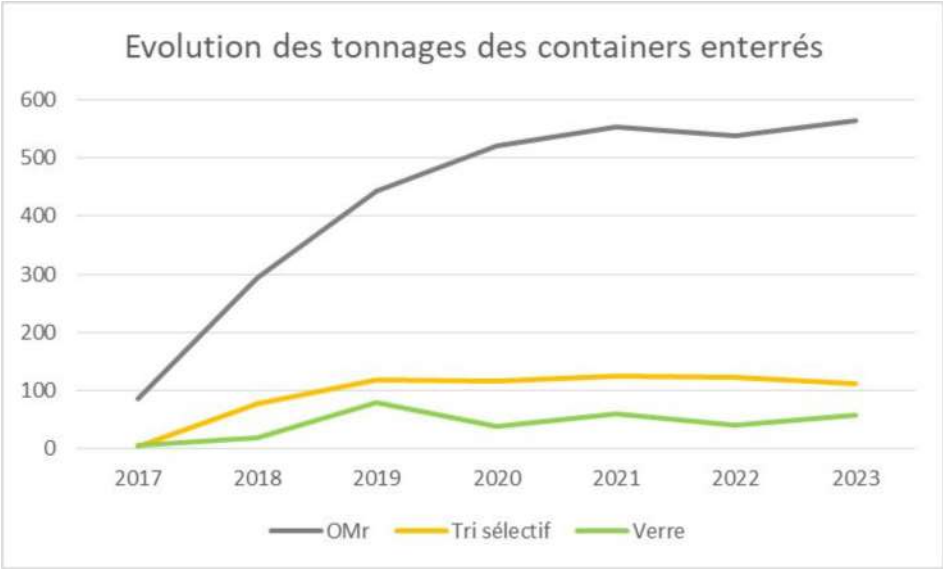
Le verre mélangé est collecté par un prestataire, MINERIS. Il est ensuite recyclé dans l'usine Pate Green Solution à Saint-Menge dans les Vosges.

Les containers enterrés

Initiée en 2017, l'implantation des containers enterrés s'est poursuivie en 2020. Une pause a eu lieu le temps de relancer le marché de fourniture et pose des containers enterrés. **Deux nouveaux quartiers ont été équipés en 2023. Un troisième était prévu, mais des contraintes techniques ont modifié le projet.**

565 T d'OMR collectés en 2023, soit 10 % du total (+ 20 T/2022)
112 T de recyclables collectés, soit 12 % du total (- 10 T / 2022)

	Date d'installation	Capacité locative (en hab.)	Nombre de points	OM	Sélectif	Verre
Planchettes	07/2017	1383	11	27	27	10
Anthouard	10/2017	206	2	4	4	2
Pré l'Evêque	07/2018	693	4	8	8	2
Cité Verte	05/2018	728	4	8	8	4
Champ Claudine	12/2018	738	3	8	8	3
Haut de Charmois	12/2019	626	3	5	5	3
Carrefour de Rethondes	09/2020	132	2	2	2	2
Square Jean Moulin	10/2023	106	1	2	2	1
Parc des Sports - Belleville	10/2023	168	2	2	2	1
Total		4780	32	66	66	28



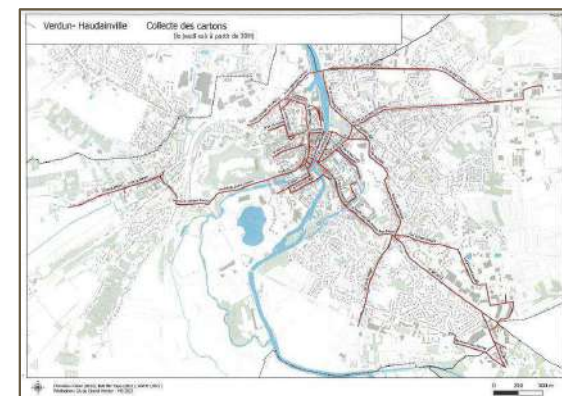
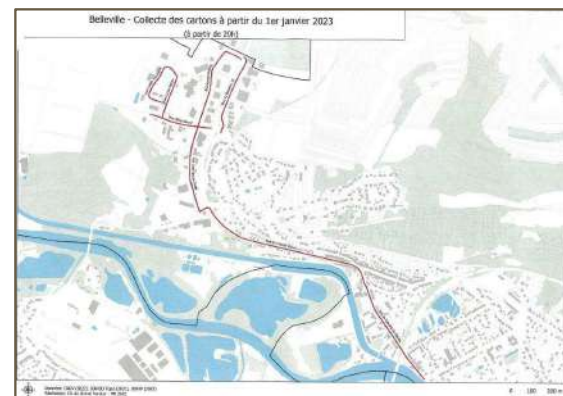
Ratio collecté (en kg/hab)	Ratio 2017	Ratio 2018	Ratio 2019	Ratio 2020	Ratio 2021	Ratio 2022	Ratio 2023	Evolution (%)
OMr	139,90	127,46	117,94	115,45	122,69	119,47	125,34	+4,9%
Tri sélectif	37,49	33,6	31,18	25,61	27,46	27,11	24,74	-8,7%
Verre	4,28	10,50	15,62	8,29	13,28	8,63	12,91	+49,6%

L'évolution des ratios par habitant est à nuancer. En effet, la population prise en compte pour le calcul des ratios tient compte d'un taux d'occupation des logements à 100 % ce qui n'est pas toujours le cas.

Les autres collectes :

Les cartons des professionnels

Une collecte des cartons est organisée une fois par semaine, le jeudi soir, en partie sur Verdun et Haudainville pour les professionnels. Les cartons sont présentés à même le sol, dans la limite d'1m3 par semaine.



A compter du 1er janvier 2023, le périmètre de collecte des cartons a évolué pour intégrer la zone de Belleville. Les consignes de présentation des cartons ont été rappelées aux commerçants afin de faciliter le travail des rippeurs.

La collecte des biodéchets

Afin d'anticiper l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, une opération test de collecte de biodéchets a été mise en place à la rentrée scolaire en septembre 2021 dans les collèges et les lycées en partenariat avec le prestataire de collecte.

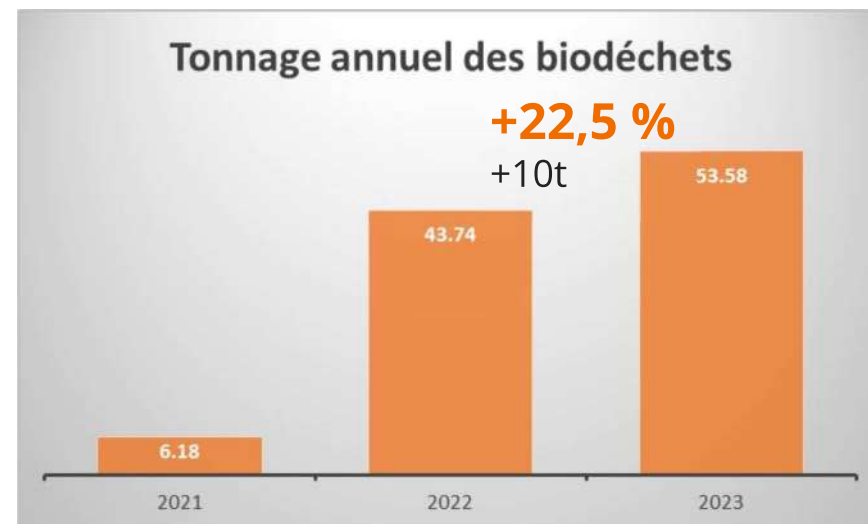
8 établissements scolaires du Grand Verdun, ont bénéficié de la dotation de 45 bacs 240 litres ainsi que d'une communication associée.

Un test a également été réalisé à partir de janvier 2022 dans un quartier de Verdun, Best village, en déployant un puis deux abris-bacs, avec dotation de bio-seaux aux habitants volontaires. Un abri-bac a également été déployé en test à Sivry la perche.

Le marché de traitement des biodéchets a été relancé par le SMET à compter du 1er janvier 2023. Les biodéchets sont collectés puis traités sur la plate-forme de compostage de la société Décavert à Belleville-Sur-Meuse.

La collecte des biodéchets continue de monter en puissance en 2023 avec 53,58 tonnes collectées.

La collecte se généralisera en 2024 avec l'obligation de tri à la source des biodéchets et le déploiement déjà prévu d'abri-bacs pour les biodéchets au 1er trimestre.



La collecte des dépôts sauvages

En 2022, le service Environnement a repris la gestion du marché de traitement des résidus, dans le but de pouvoir prévoir la mise en place du tri dans la gestion de ces déchets.

Il est donc intéressant de présenter les tonnages de dépôts sauvages collectés (uniquement à Verdun). Un camion du service voirie passe quotidiennement. (absence de données 2021 pour le moment).

De plus, lors du renouvellement du marché de collecte au 1er avril 2021, il a été prévu que le prestataire de collecte passe également tous les jours collecter les dépôts sauvages aux pieds de containers enterrés en fin de la collecte habituelle. Ces tonnages sont donc intégrés aux tonnages globaux et n'apparaissent pas dans les dépôts sauvages. De plus, les tonnages collectés le week-end n'apparaissent pas non plus dans les tonnages de dépôts sauvages.



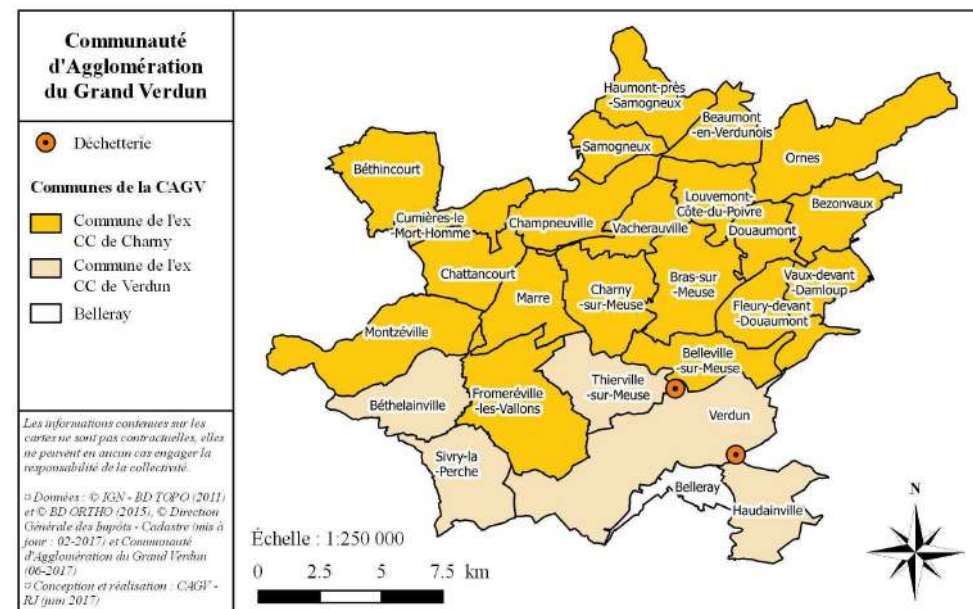
Les déchetteries

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a accès à deux déchetteries :

- ❖ la déchetterie de Thierville située à Thierville, avenue de l'Etang Bleu, gérée par la CAGV
- ❖ la déchetterie de la Grimoirie à Verdun, gérée par la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée

Les TPE et les artisans ont accès uniquement à la déchetterie de Thierville.

Les apports sont gratuits jusqu'à 1m3/jour et par foyer dans les deux déchetteries.



	Thierville			Grimoirie	
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h		Lundi		
Mardi	9h-12h		Mardi		13h30-17h30
Mercredi	9h-12h	14h-18h	Mercredi		13h30-17h30
Jeudi		14h-18h	Jeudi		13h30-17h30
Vendredi	9h-12h	14h-18h	Vendredi		13h30-17h30
Samedi	9h-12h	14h-18h	Samedi	9h-12h	14h30-17h30
Dimanche	9h-12h		Dimanche		

Depuis le 1er juillet 2018, une convention a été signée avec la Communauté de Communes Argonne-Meuse pour que cinq de leurs communes (Brabant-sur Meuse, Consenvoye, Forges-sur-Meuse, Regnéville-sur-Meuse, Gercourt-Drillancourt) puissent accéder à la déchetterie de Thierville.

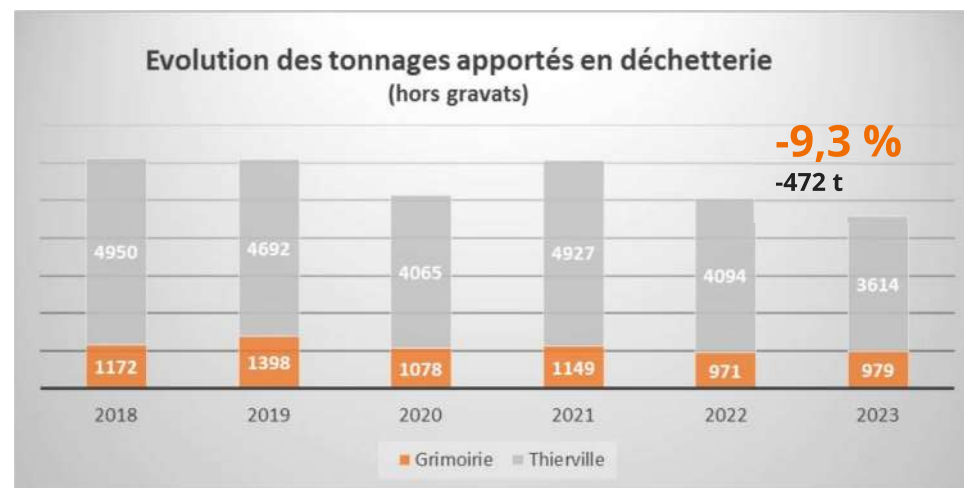
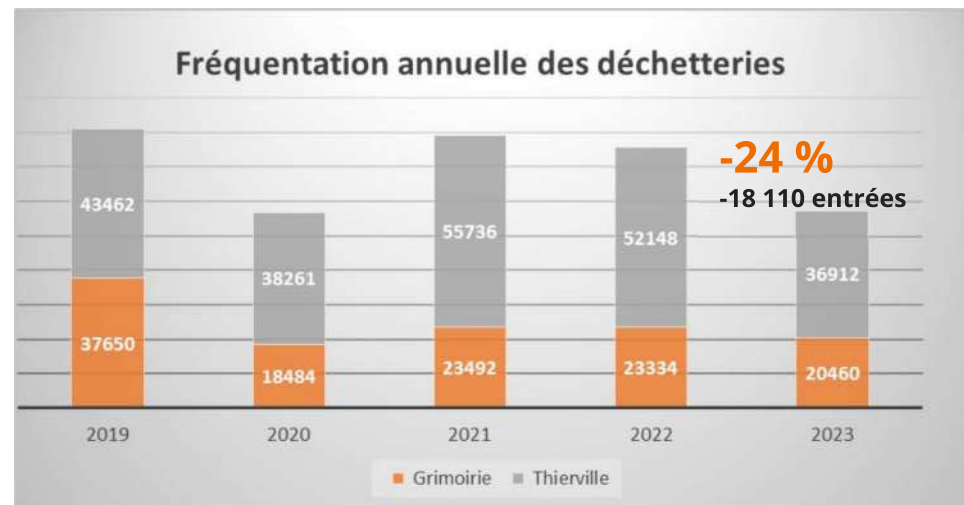
Fréquentation et tonnage

Actualités :

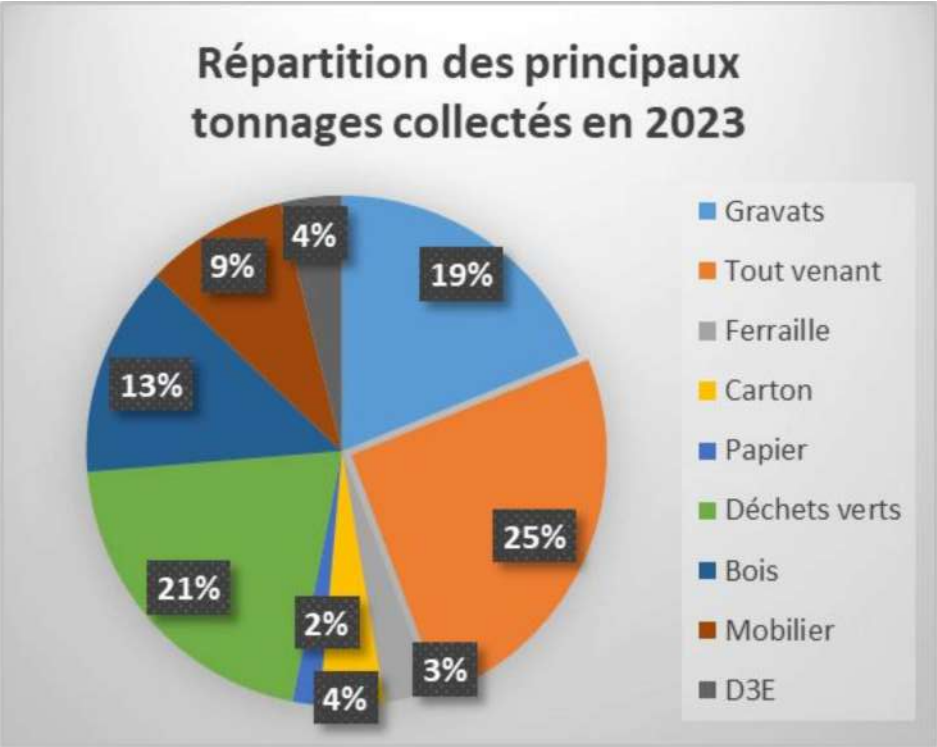
- En juillet 2023, des travaux d'installation d'un contrôle d'accès ont eu lieu à la déchetterie de Thierville.



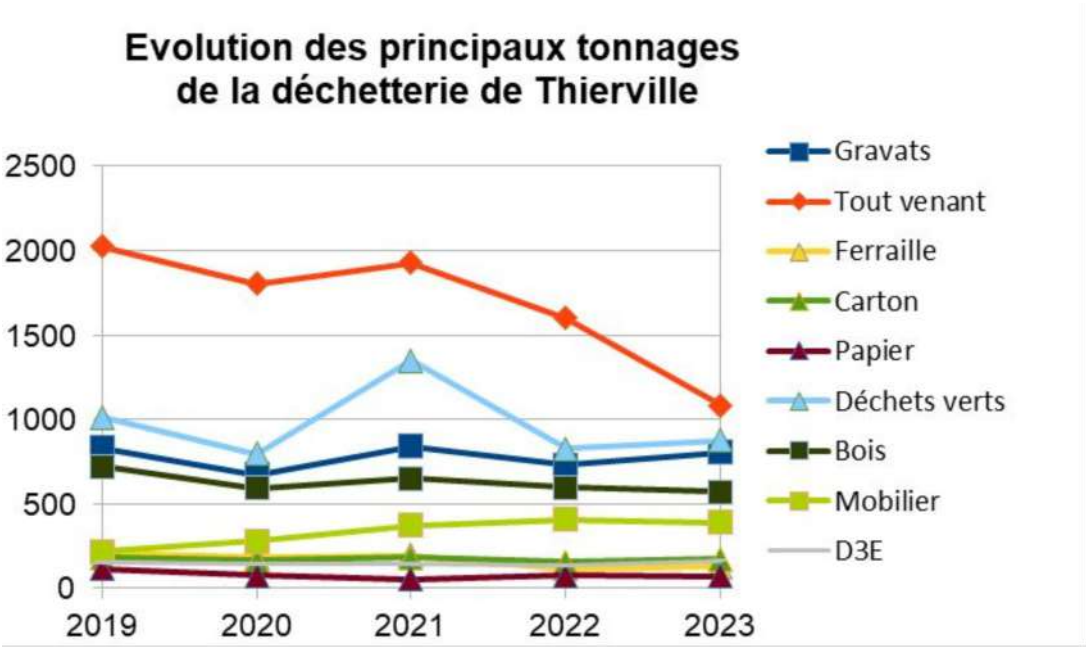
Un espace de réemploi a été installé à la déchetterie de Thierville. Les objets collectés sont distribués aux associations du territoire. 4,40 tonnes ont été collectées par l'AMIE en 2022.



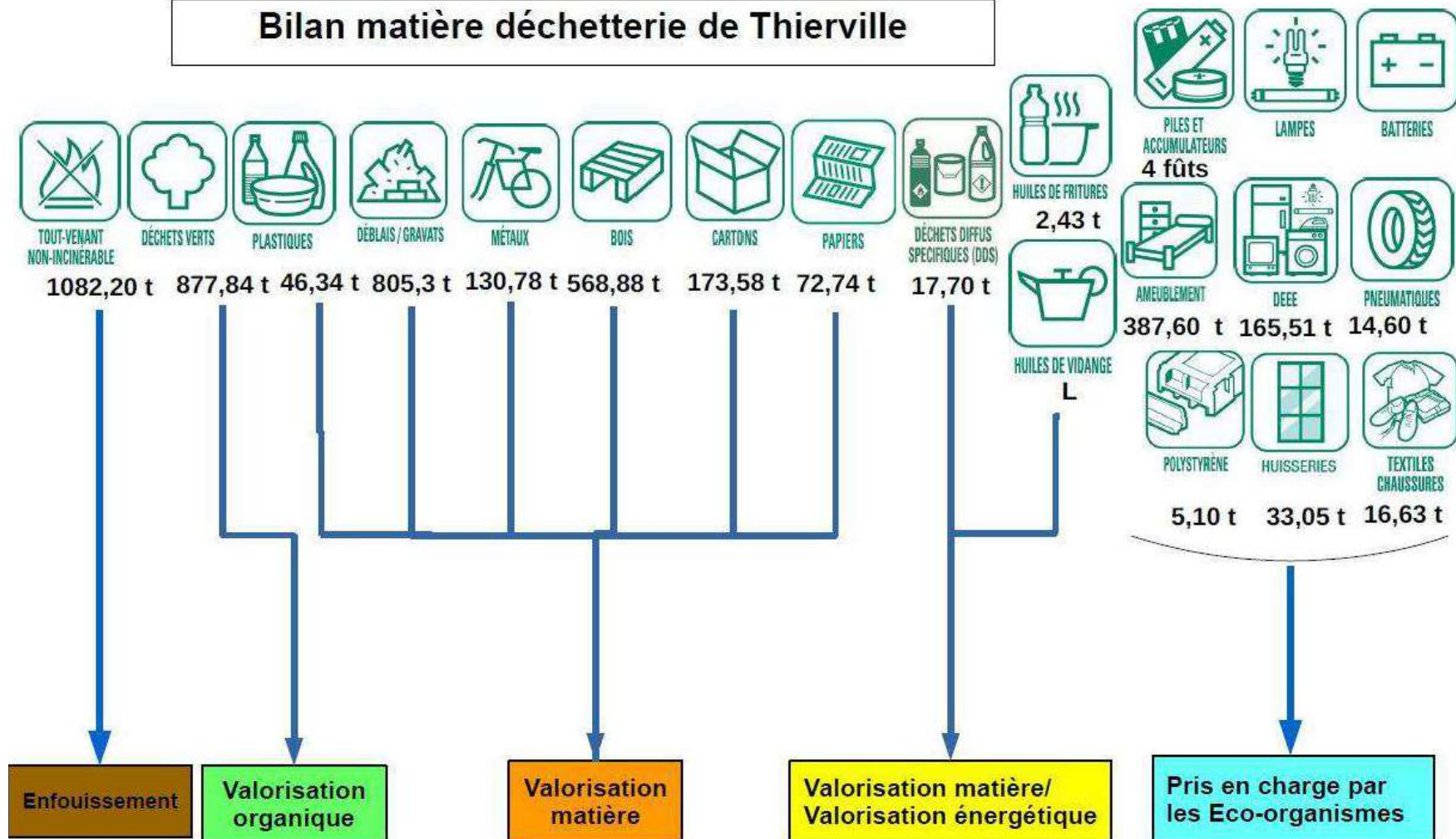
La déchetterie de Thierville



Nous avons pu voir une baisse de 32 % du tonnage de tout-venant apporté à la déchetterie en 2023 (- 516 t).



Bilan matière déchetterie de Thierville



La déchetterie de la Grimoirie

Il s'agit d'une estimation des tonnages des matières au prorata de la fréquentation de la déchèterie de la Grimoirie par les résidents du territoire de la CAGV, soit 66,58 % en 2023.

Pour les déchets verts, il s'agit des tonnages réels. Il s'agit d'un service destiné uniquement aux habitants de la CAGV.






Horaires d'été

**HORAIRES D'OUVERTURE
DE LA DECHETTERIE DE LA
GRIMOIRIE DU
01 MAI AU 30 SEPTEMBRE**

LUNDI : FERME
MARDI : 8 h – 13 h
MERCREDI : 8 h – 13 h
JEUDI : FERME
VENDREDI : 8 h – 13 h
SAMEDI : 8 h – 12 h / 13 h 30 – 17 h 30
DIMANCHE : FERME

La Communauté de Communes Val de Meuse - Voie Sacrée a mis en place des horaires d'été, qui sont finalement devenus les nouveaux horaires de la déchetterie.

Evolution des tonnages	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cartons	38	42	48	48	40	55	57	60
Gravats	119	154	207	223	190	242	234	187
Tout Venant	319	406	505	708	594	765	620	642
Bois	144	164	224	262	238	329	294	277
Total	620	766	984	1241	1062	1391	1205	1166

Evolution des tonnages	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets verts		324,78	394,56	379,50	206,68	653,64	375,84	370,34

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'entrées CAGV	22 186	27422	36331	37650	18434	23492	23334	20460
% fréquentation CAGV	48,17	57,87	67,39	70,42	62,93	66,14	69,15	66,58

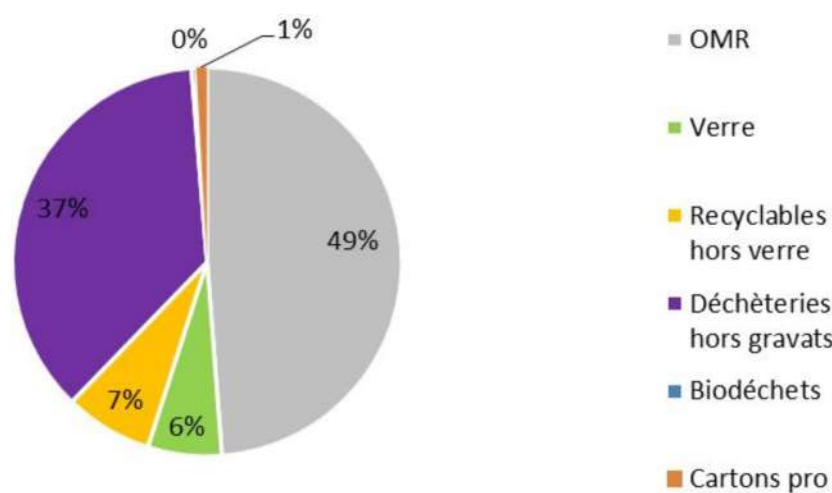
Exutoires des déchets collectés en déchetterie

Type de déchets	Collecte et transport	Traitement/ localisation
Déchets tout-venant	SUEZ	Enfouissement à l'ISDND SUEZ à Sommauthe (08)
Mobilier	Eco Mobilier	Valorisation
Ferrailles	AMIE	Valorisation avec Fer et Métaux à Verdun (55)
Piles	COREPILE	Valorisation énergétique ou matière
Bois	SUEZ	Valorisation chez LORVAL à Toul (54)
Déchets verts (déchetterie de Thierville)	SUEZ	Unité de compostage chez DECAVERT à Belleville-sur-Meuse (55)
Déchets verts (déchetterie de la Grimoire)	SUEZ	Unité de compostage chez DECAVERT à Belleville-sur-Meuse (55)
Cartons	SUEZ	Tri /conditionnement balles en Plate forme de compostage site ECOPOLIS BARISIEN à Conflans en Jarnisy (54)
Papiers	SUEZ	Valorisation chez LORVAL à Toul (54) jusqu'en juillet puis chez PAPREC
Huiles ménagères	SUEZ	Filières agréées chez CEDILOR à Malancourt la Montagne (57)
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	SUEZ	Selon type de déchet, filières agréées ou repris par EcoDDS chez CEDILOR à Malancourt la Montagne (57)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	Eco-système via AMIE	Selon la nature des déchets : • ECRANS chez ENVIE 2E LORRAINE à Bar le Duc (55) • PAM (Petits appareils Ménagers) démantelés à Pagny sur Meuse (55) • GEMHF (Grands Electroménagers Hors Froid) chez ENVIE 2E LORRAINE à Bar le Duc (55) • GEMF (Grands Electroménagers Froid) chez COOLREC à Lesquin (59)
Pneus	ALIAPUR	Valorisation énergétique ou matière chez Gilles Henry à Chaudeney-sur Moselle (54)

Bilan des tonnages

Répartition des flux

Répartition des tonnages par flux



Evolution des performances en kg/hab

Année	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries hors gravats	Biodéchets	Autres flux
Référentiel ADEME 2019 Meuse	461	194	37	50	163	0	18
2015	522	274	26	39	181	0	2
2016	504	235	26	35	199	0	9
2017	499	239	27	32	192	0	8
2018	535	250	30	33	214	0	9
2019	530	246	29	32	214	0	8
2020	497	245	29	36	180	0	7
2021	539	251	31	38	215	0	4
2022	515	243	30	39	200	1	4
2023	485	238	30	36	178	4	2

Rapport financier

Chiffres clés 2023 au regard de la matrice des coûts

Charges totales :	3 730 563 €
dont	
Coût de la collecte (y compris les déchetteries) :	1 079 190 € HT
Coût du traitement (y compris les déchetteries) :	1 546 053 € HT
Montant des soutiens des éco-organismes :	205 623 € HT
Montant des recettes de ventes de matière :	135 551 € HT
Montant collecté par la TEOM :	3 362 962 €

Méthodologie de calcul

Pour l'exercice 2023 la CAGV a continué de travailler selon la méthode « Compta-Coût ». Initiée par l'ADEME, elle permet de créer un référentiel précis et des indicateurs de comparaisons inter-collectivités fiables.

Elle se structure suivant trois axes :

- La prise en compte de l'exercice réel : les actions réalisées au titre d'un exercice, même si elles sont payées sur l'exercice suivant sont comptabilisées sur l'exercice en cours.
- La présentation des coûts de gestion du service par flux de déchets (OM, TRI, déchetterie, déchets des collectivités...).
- Le découpage des coûts par étape : collecte, traitement, vente de matières, soutiens et recettes (TEOM, REOM...).

Matrice des coûts 2023

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS								Total
	OMR Porte-à-porte	OMR Apport volontaire	Verre	RSOM - Porte-à-porte	RSOM - Apport volontaire	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Biodéchets	
Charges de structure	17 181	10 744	3 226	22 804	3 763	47 523	3 036	4 771	173 114
Communication	26 889	3 743	1 124	7 945	1 313	16 556	1 079	1 662	60 310
Prévention	28 540	1 255	1 843	1 936	251	27 098	268	120	61 312
Pré-collecte	2 282	58 576	20 183	40 540	37 645	-	-	48 750	207 977
Collecte	383 180	51 624	44 285	195 904	9 778	301 557	60 192	26 670	1 079 190
Transfert/Transport	216 917	20 341	-	37 160	4 806	120 633	-	-	399 917
Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tri et conditionnement	-	-	-	193 206	24 365	7 034	3 211	-	228 436
Compostage	-	-	-	-	-	29 698	-	22 521	52 219
Incinération	65 877	6 178	-	-	-	-	-	-	72 055
Autre valorisation matière ou énergie	-	-	-	-	-	37 378	-	-	37 378
Stockage de déchets non dangereux	883 703	82 869	-	-	-	161 726	-	-	1 128 299
Traitement des inertes	-	-	-	-	-	5 534	-	-	5 534
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	-	22 131	-	-	22 131
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL CHARGES	1 690 569 	235 331 	70 660 	499 498 	82 547 	776 928 	67 847 	104 494 	3 527 873
Ventes de produits et d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériaux	-	-	27 315	44 456	5 749	38 465	5 907	-	121 893
Compost	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Énergie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestation à des tiers	-	-	-	-	-	13 324	-	-	13 324
Autres produits	15	580	-	-	-	-	-	-	595
Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	6 863	154 781	20 016	23 363	-	-	205 623
Reprises des subventions d'investissement	845	31 383	11 962	9	31 378	388	11	-	75 366
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aides à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS	860 	31 963 	46 140 	199 247 	57 144 	76 140 	5 908 	- 	417 401
TYA acquittée	37 906 	4 812 	216 	26 252 	297 	21 902 	3 456 	11 440 	106 282
TEOM	3 362 362	-	-	-	-	-	-	-	3 362 362
REDM	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Redevance spéciale et facturation à l'usager	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL CONTRIBUTIONS	3 362 362 	- 	- 	- 	- 	- 	- 	- 	3 362 362
[REG] - Transport / traitement des déchets non dangereux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
[REG] - Technique / matériaux / soutiens	-	-	-	-	-	264 004	-	-	264 004
[REG] - Incinération/énergie	-	-	-	-	-	-	-	-	-

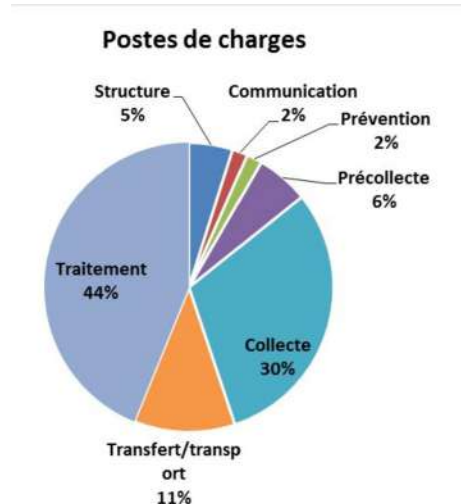
La nature des charges

Le coût complet par étape technique tous flux confondus

POSTES DE CHARGES	En €HT
Structure	173 114 €
Communication	60 310 €
Prévention	61 312 €
Précollecte	207 977 €
Collecte	1 079 190 €
Transfert/transport	399 917 €
Traitement	1 546 053 €
Total charges matrice	3 527 873 €

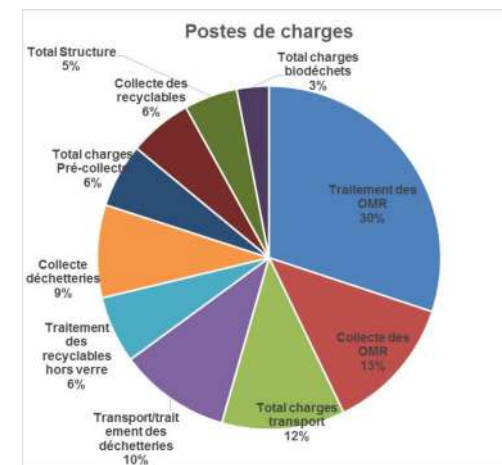
Montants arrondis pour faciliter la visibilité

Les principales charges proviennent de la collecte et du traitement.



La hiérarchisation des charges

POSTES DE CHARGES	En €HT
Traitement des OMR	1 038 628 €
Collecte des OMR	440 804 €
Total charges transport	399 917 €
Transport/traitement des déchetteries	362 063 €
Collecte déchetterie Thierville	301 557 €
Traitement des recyclables hors verre	218 192 €
Total charges précollecte	207 977 €
Collecte des recyclables	205 683 €
Total structure	173 114 €
Total charges biodéchets	104 494
Total charges matrice	3 527 873 €



La collecte et le traitement des OMR représentent 43% des charges.

La nature des produits

Montant global des produits

POSTES DE PRODUITS	En €HT
Vente de produits	121 893 €
Prestations à des tiers	13 324 €
Autres produits	595 €
Soutiens	205 623 €
Reprises de subventions d'investissement	75 966 €
Total produits matrice	417 401 €



En 2023 : le cours des matériaux est reparti à la baisse, notamment sur le plastique (50 000 € de recettes en moins par rapport à 2022).

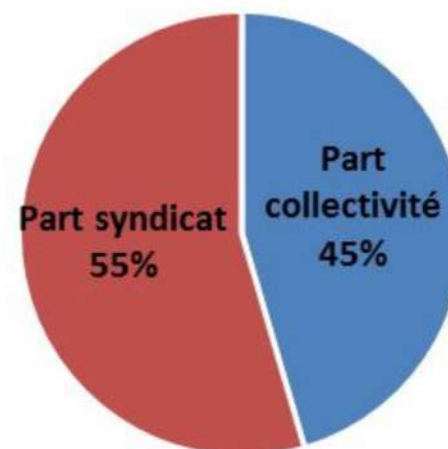
Détail des recettes

Soutien par Éco-organisme	EcoEmballages/CITEO emballages 174 797,45 €	EcoEmballages/CITEO Emballages 6 862,68 €	OCAD3E : 11 712, 96 € Eco Maison : 10 836,33 € EcoDDS : 1334 € Outillage du peintre : 80 €
Recettes perçues au titre de la valorisation	VALORPLAST Plastiques : 7 0598,12 € ARCELOR Acier : 7 692,82 € AFFIMET Aluminium : 3188,50 € PYRAL Aluminium souple : 624,56 € Norske Skog Golbey Journaux (JRM) : 21 737,00 € SUEZ Cartons en PàP : 5 907,20 € REVIPAC Briques alimentaires : 280,02 € Cartonnettes : 10 209,07 €	OI Manufacturing 27 315,29 €	SUEZ Ferrailles : 16 442,32 € REVIPAC Cartons: 21 657,77 € HUILE 364,65 €

Participation au syndicat de traitement

L'adhésion au syndicat de traitement, le SMET, est, pour la compétence "traitement", de 1,50 € par habitant soit 44 235 € (base population DGF de 2021).

Total charges matrice HT	3 527 873 €
Charges payées au syndicat de traitement	1 923 839 €

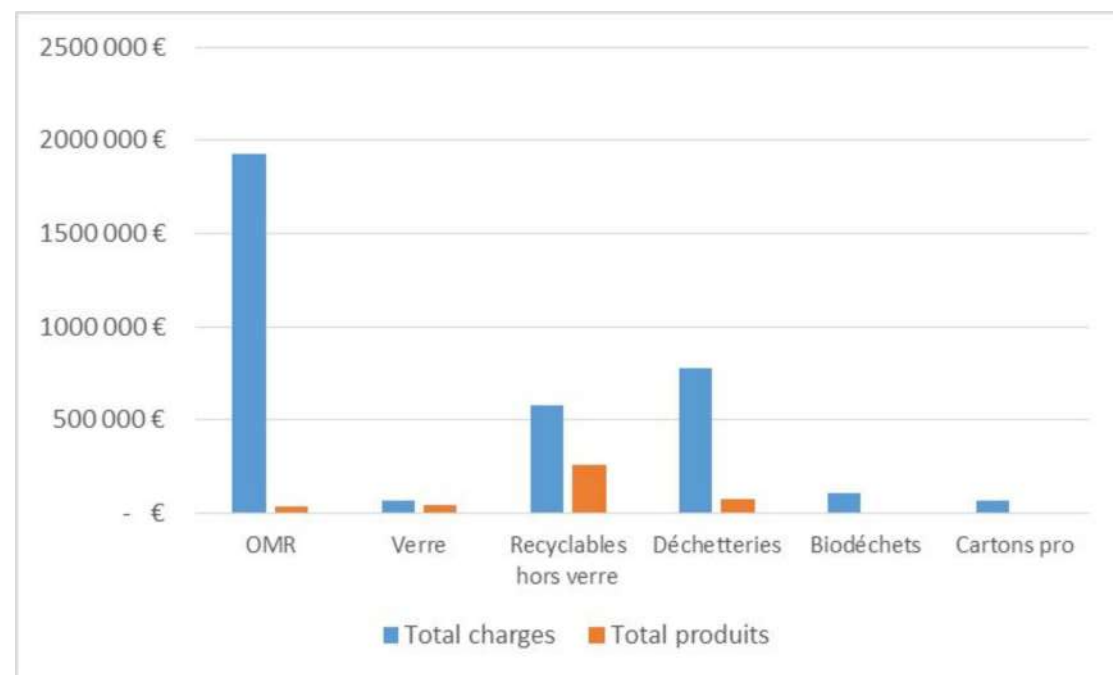


Répartition des charges, des produits et du financement

Cette répartition permet de déterminer le taux de couverture des charges par rapport aux produits. Plus le taux est élevé, plus le coût aidé est réduit.

Le taux de la CAGV est de 12 %.

(Taux Lorrain 2019 : 21 % pour les collectivités hors Tarification Incitative).

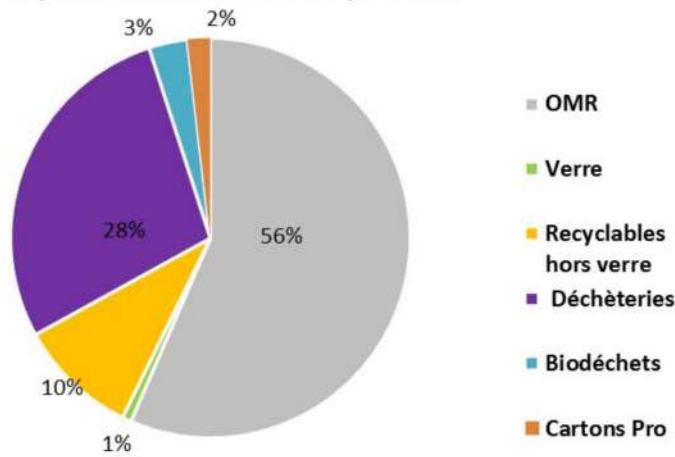


Coût des différents flux de déchets

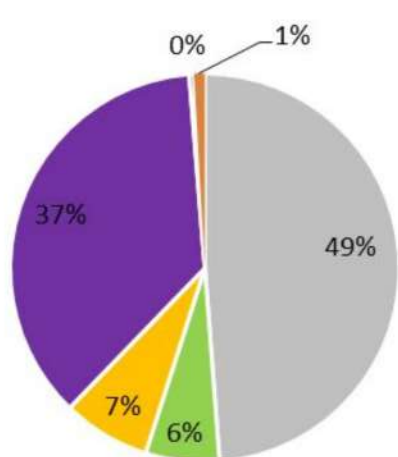
Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchetteries	Biodéchets	Cartons pro
1 893 076 €	24 520 €	325 654 €	964 792 €	104 494 €	61 939 €

Coût aidé en €/HT

Répartition du coût aidé par flux



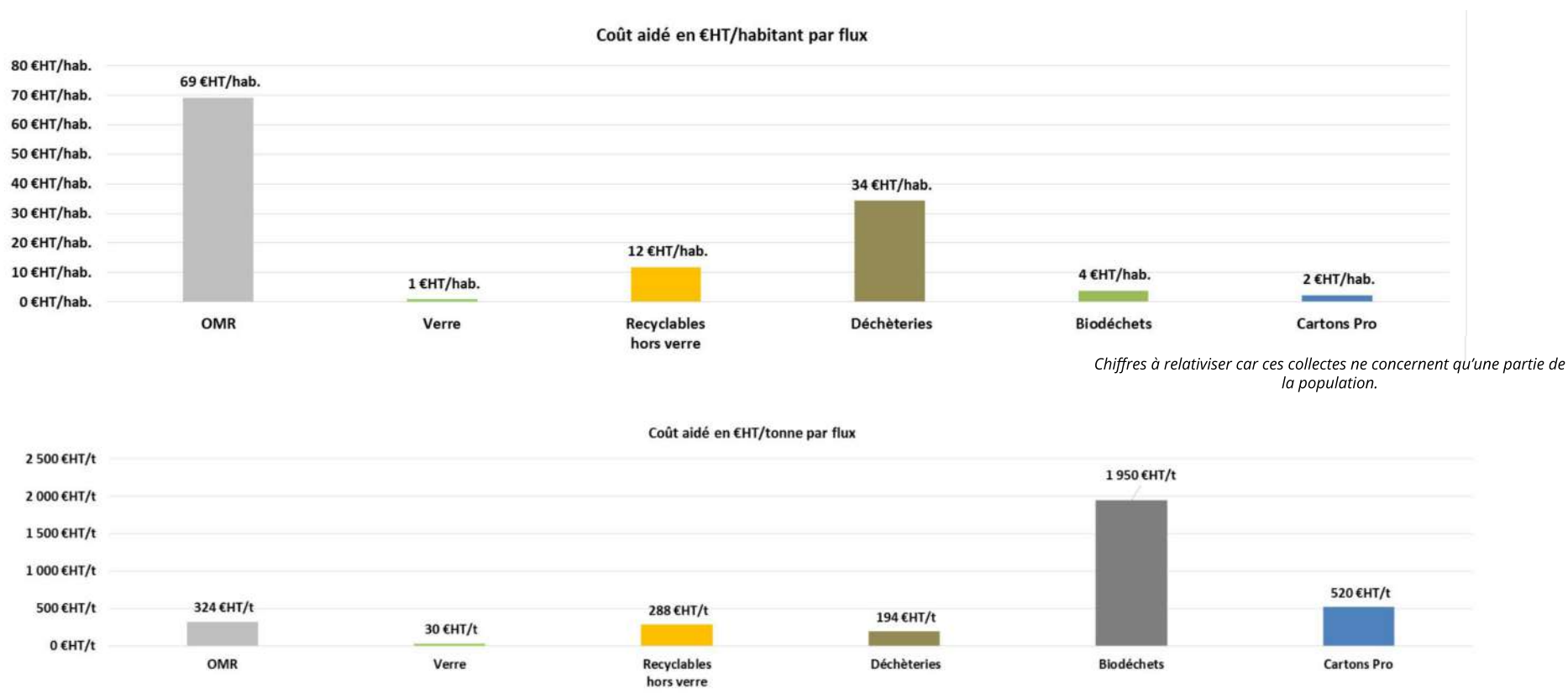
Répartition des tonnages par flux



Le coût aidé comprend le total des charges moins les produits industriels, les soutiens des éco-organismes et les aides.

Dans cette comparaison, on constate que le coût aidé des ordures ménagères est beaucoup plus important que la part de tonnage correspondant.

Le coût des différents flux ramenés à la tonne et à l'habitant

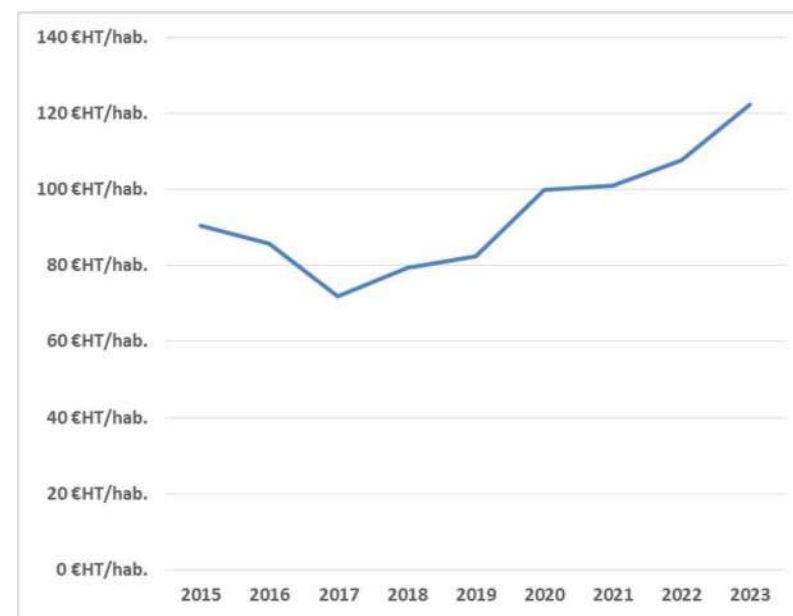


L'augmentation du prix de rachat de matériaux permet de revenir à des coûts similaires à 2019 pour la collecte sélective et les cartons des professionnels, tandis que les coûts des OMR et de la déchetterie (tout venant) continuent d'augmenter avec l'augmentation de la TGAP.

Evolution des coûts du service public d'élimination des déchets

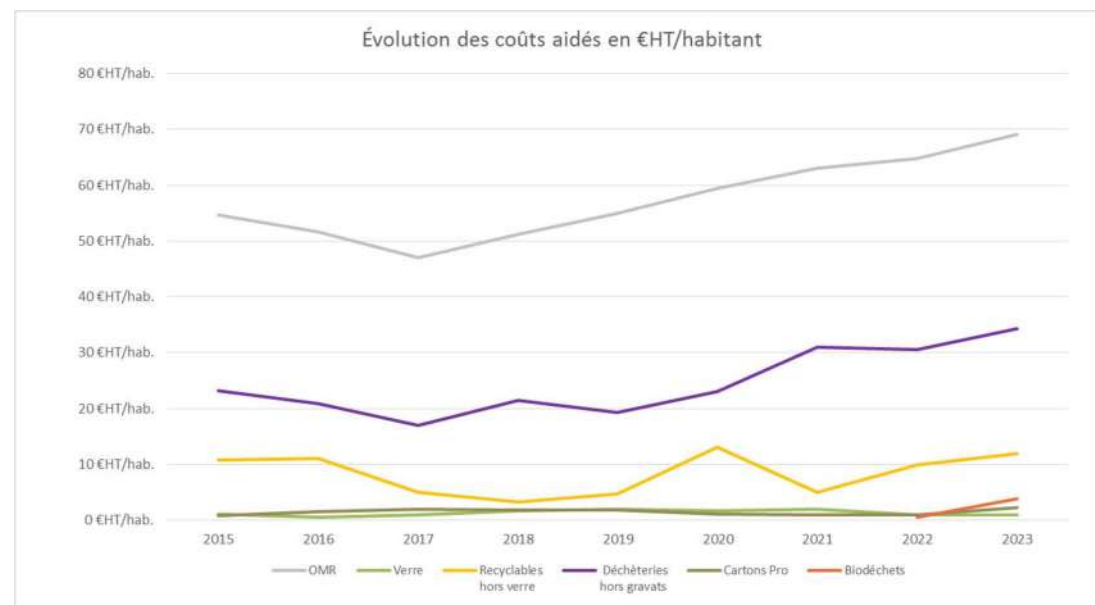
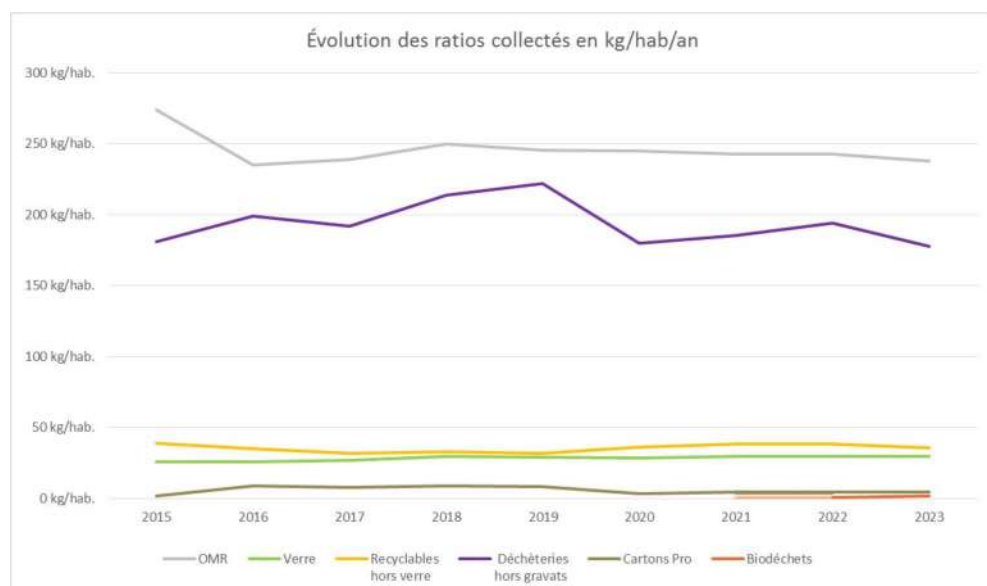
Evolution des coûts tous flux confondus

Année	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries	Biodéchets	Cartons pro
Référentiel ADEME Grand Est mixte urbain 2019	99 €HT/hab.	62 €HT/hab.	1 €HT/hab.	11 €HT/hab.	20 €HT/hab.	0	5 €HT/hab.
2015	91 €HT/hab.	55 €HT/hab.	1 €HT/hab.	11 €HT/hab.	23 €HT/hab.	0	1 €HT/hab.
2016	86 €HT/hab.	52 €HT/hab.	0 €HT/hab.	11 €HT/hab.	21 €HT/hab.	0	2 €HT/hab.
2017	71 €HT/hab.	47 €HT/hab.	1 €HT/hab.	5 €HT/hab.	17 €HT/hab.	0	2 €HT/hab.
2018	76 €HT/hab.	51 €HT/hab.	2 €HT/hab.	3 €HT/hab.	18 €HT/hab.	0	2 €HT/hab.
2019	83 €HT/hab.	55 €HT/hab.	2 €HT/hab.	5 €HT/hab.	19 €HT/hab.	0	2 €HT/hab.
2020	100 €HT/hab.	60 €HT/hab.	2 €HT/hab.	13 €HT/hab.	23 €HT/hab.	0	2 €HT/hab.
2021	101 €HT/hab.	63 €HT/hab.	2 €HT/hab.	5 €HT/hab.	29 €HT/hab.	0	1 €HT/hab.
2022	108 €HT/hab.	65 €HT/hab.	1 €HT/hab.	10 €HT/hab.	31 €HT/hab.	0,5 €HT/hab.	1 €HT/hab.
2023	122 €HT/hab.	69 €HT/hab.	1 €HT/hab.	12 €HT/hab.	34 €HT/hab.	4€HT/hab.	2 €HT/hab.



Évolution des coûts aidés en € HT / habitant

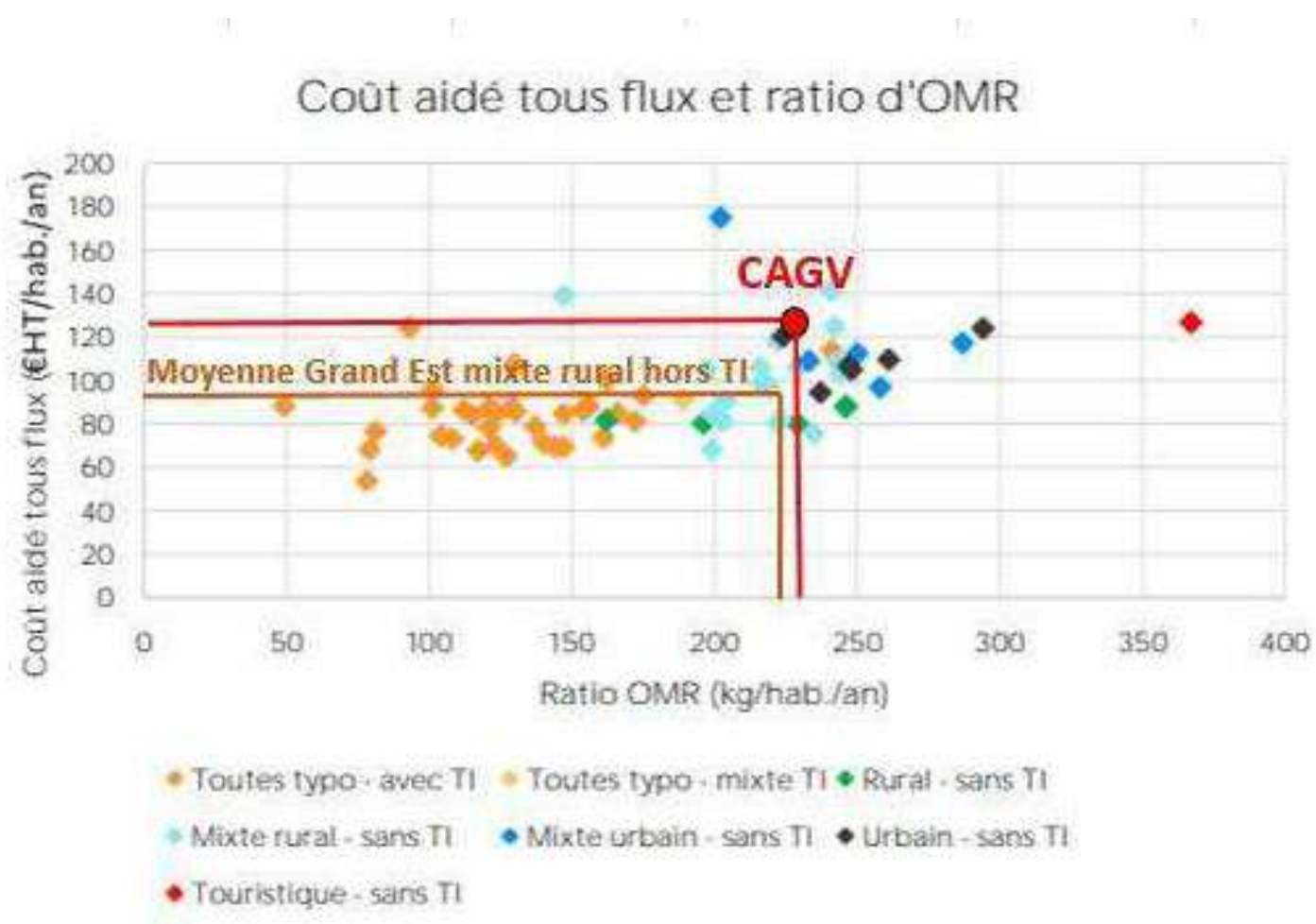
Evolution des coûts à l'habitant par flux



Comparaison des coûts avec d'autres collectivités

Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables	Déchèteries	Biodéchets	Cartons pro
CA Verdun 2023	122 €HT/hab.	69 €HT/hab.	1 €HT/hab.	12 €HT/hab.	34€HT/hab.	4 €HT/hab.	2 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Grand Est Mixte rural hors TI, collectes biodéchets et multiflux						
Référentiel données 2021	94 €HT/hab.	54 €HT/hab.	1 €HT/hab.	7 €HT/hab.	25 €HT/hab.		
Ecart à la moyenne en €/hab.	28 €HT/hab.	15 €HT/hab.	0 €HT/hab.	5 €HT/hab.	9 €HT/hab.		
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Grand Est Mixte urbain hors TI, collectes biodéchets et multiflux						
Référentiel données 2021	109 €HT/hab.	70 €HT/hab.	1 €HT/hab.	11 €HT/hab.	24 €HT/hab.		
Ecart à la moyenne en €/hab.	13 €HT/hab.	1€HT/hab.	0 €HT/hab.	1 €HT/hab.	10 €HT/hab.		
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Meuse						
Référentiel données 2022	84 €HT/hab.	56 €HT/hab.	1 €HT/hab.	8 €HT/hab.	31 €HT/hab.		2 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	38 €HT/hab.	13 €HT/hab.	0 €HT/hab.	4 €HT/hab.	3 €HT/hab.		0 €HT/hab.

A noter que toutes les collectivités n'ont pas le même niveau de service. (collecte PàP ou PAV(E), nombre de déchetterie, etc....) et que les données 2022 de la CAGV sont comparées avec des données 2021 ou 2022. Le taux de TGAP n'est donc pas le même et les collectes de biodéchets n'étaient pas développées.



Position de la CAGV à l'échelle de la Région Grand Est

Bilan et perspectives

Bilan 2023

Evolution des coûts et des tonnages

Tous flux :

Les coûts de gestion globale (par habitant) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. C'est surtout le cas des OMR, collectées en quantités supérieures à la moyenne. A noter que les performances s'approchent d'une typologie mixte à dominante urbaine.

OMR :

Les coûts des OMR par habitant sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les quantités collectées sont supérieures à la moyenne nationale pour ce type d'habitat (238 vs 213 kg/hab.). Le coût de transport est plutôt élevé.

Verre :

Le coût aidé du verre par habitant est inférieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat, quand le coût technique par tonne est supérieur. Les quantités collectées sont inférieures à la moyenne nationale pour ce type d'habitat (30 vs 38 kg/hab.).

Tri sélectif:

Les coûts des papiers et emballages hors verre par tonne sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les quantités collectées sont inférieures à la moyenne nationale pour ce type d'habitat (36 vs 54 kg/hab.). Les charges en pré-collecte sont plutôt élevées.

Déchèterie :

Les coûts des déchèteries par tonne sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les quantités collectées sont inférieures à la moyenne nationale pour ce type d'habitat (178 vs 232 kg/hab.).

Perspectives 2024



L'année 2024 va être une année décisive dans l'orientation politique de la gestion des déchets :

- Lancement de la collecte des biodéchets et déploiement des abris-bacs
- Etude de la faisabilité de la mise en place d'une Redevance Spéciale pour les non ménagers
- Continuation du renouvellement des bacs à ordures ménagères
- Délégation d'une partie de la prévention / communication au titulaire du marché
- Ajout d'un mécanisme de rémunération à la performance pour le titulaire du marché
- Récupération des marchés de collecte et de traitement des déchets de voirie
- Déploiement de corbeilles de voirie bi-flux

Les opérations de sensibilisation et de prévention sont également prévues avec :

- La poursuite des opérations de dotations de composteurs,
- Renforcement de la gestion des déchets vert sur site (jardin ou commune)
- Renforcement des opérations de sensibilisation des particuliers dans les habitats collectifs, les institutions publiques, les entreprises à l'acte de TRI
- Une action spécifique de sensibilisation des commerçants du centre-ville de Verdun
- Mise en place d'une politique de lutte contre les dépôts sauvages avec le déploiement de caméras « chasse »

Annexes

Détail de quelques données techniques

Reporting mensuel de la déchetterie de Thierville

Communes Desservies	Nbre d'habitants	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Nbre total visites / an
Beaumont en Verdunois	0 hab					4	1			1				6
Belleray	484 hab	19	18	14	10	45	24	1	26	30	28	12	8	235
Belleville	3 137 hab	427	461	402	344	752	428	48	552	604	369	330	215	4 932
Bethelainville	186 hab	11	15	11	13	15	20		7	31	12	11	6	152
Bethincourt	35 hab	2		3	6	8	6		6	11	3	4	1	50
Bezouvaux	0 hab			1			3			3			1	8
Brabant	127 hab	5	4	5		19	13	1	10	5	6	3	2	73
Bras sur Meuse	550 hab	97	144	100	94	194	119	10	146	158	97	98	55	1 312
Champneuville	105 hab	6	8	11	10	20	12		7	6	8	9	1	98
Charny	466 hab	48	58	72	70	101	67	2	73	87	55	55	31	719
Chattancourt	180 hab	15	23	12	11	12	15		16	17	17	10	7	155
Consenvoye	304 hab	7	16	10	4	28	10		12	17	12	8	3	127
Cumières le Mort Homme	0 hab	1	1	1		2	2							7
Douaumont	6 hab	3	4	11	9	4	1		7	8	2	3	3	55
Fleury devant Douaumont	0 hab	1	1			1								3
Forges	120 hab	6		5	5	10	3		3	6	7	1	1	47
Fromeréville	228 hab	12	24	20	29	33	23	4	40	44	14	22	9	274
Gercourt	123 hab	5		3	3	1			2	3	1	2	3	23
Haudainville	977 hab	31	23	21	29	45	31	3	25	27	20	20	17	292
Haumont près Samogneux	0 hab													0
Louvemeont Cote du Poivre	0 hab					1						1		2
Marre	151 hab	19	18	21	8	16	15	1	30	16	10	15	14	183
Montzeville	165 hab	12	8	5	2	6	10	1	6	8	6	10	8	82
Ornes	6 hab	1		1			1	1	1		2	1		7
Regnéville	49 hab	3	5	1	2	8	3			6	4	1	1	34
Samogneux	41 hab	9	4	5	5	9	6		4	2	3		3	50
Sivry la Perche	259 hab	24	17	16	11	36	24	2	15	20	17	15	6	203
Thierville	2 748 hab	747	824	796	650	1299	807	70	1207	1282	747	588	386	9 403
Vacherauville	119 hab	30	32	30	21	68	34	3	37	31	31	24	24	365
Vaux dvt Damloup	65 hab													0
Verdun	19 300 hab	1502	1598	1386	1121	2432	1503	148	2217	2149	1477	1482	1000	18 015
TOTAL communes	7 440 hab	3043	3306	2963	2457	5169	3181	295	4448	4572	2948	2725	1805	36 912